

Maria Antonietta Visceglia(éd.), *La nobiltà romana in età moderna. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Rome, Carocci, « Università degli Studi Roma Tre, Dipartimento di studi storici, geografici, antropologici, ricerche-3 », 2001, XLII-476 p.

Jean Boutier

DANS **ANNALES. HISTOIRE, SCIENCES SOCIALES** 2002/5 57e année , PAGES XIIA À XIIB
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE L'EHESS**

ISSN 0395-2649

ISBN 9782713217760

Date de mise en ligne : 01/10/2002

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-Annales-2002-5-page-XIIa?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'EHESS.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [Cairn.info/copyright](http:// Cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

**Éric Bournazel
et Jean-Pierre Poly (dir.)**

Les féodalités

Paris, PUF, « Histoire générale des systèmes politiques », 1998, 807 p.

Les débats théoriques (médiévistes ou non) sur les notions de féodalité et/ou de féodalisme avaient, dans les dernières décennies, sans doute parce qu'ils étaient structurés autour de l'acceptation ou du rejet de thèses dérivées de Karl Marx, largement disparu, ces dernières étant désormais tenues pour caduques. Les discussions, spécifiques cette fois aux médiévistes, et singulièrement aux médiévistes français, s'étaient reportées notamment sur la « mutation/révolution féodale de l'an mil ». Cette polémique, parce qu'elle n'avait de sens que dans la mesure où était acceptée par les parties en présence la pertinence d'une définition de la féodalité comme système global, dérivait des débats antérieurs, mais la question était désormais de savoir de quelle façon s'était opéré le changement social ; le contenu même de la féodalité était tacitement considéré comme allant de soi. L'ouvrage dirigé par Éric Bournazel et Jean-Pierre Poly s'inscrit, on s'en doute, dans le « débat mutationniste », mais en cherchant à l'approfondir grâce à un retour aux problèmes de définition de la structure centrale de la société médiévale, ici appelée féodalité. Nul doute que ce retour n'ait été rendu nécessaire par la translation progressive des termes du débat portant sur l'an Mil ; en effet, tandis que ceux que l'on peut considérer comme les figures tutélaires de thèses mutationnistes insistaient sur les transformations de la *seigneurie*, plus sociales avec l'encellulement de Robert Fossier, plus politiques avec la seigneurie banale de Georges Duby, leurs défen-

seurs d'aujourd'hui voient dans la féodalité « la structure majeure par quoi s'ordonnaient le politique et le pouvoir », voire, « au sens précis du terme, le régime par lequel se gouvernèrent les royaumes médiévaux ». L'objet du livre, et sa parution dans une collection dédiée à l'histoire générale des systèmes politiques le dit bien, est donc la féodalité au sens ganshofien du terme : la vassalité comme organisation des relations entre dominants laïcs et, de façon consécutive pour les auteurs, comme organisation de la société dans son ensemble.

É. Bournazel et J.-P. Poly y insistent, une société ne peut être dite féodale que lorsqu'on y rencontre des institutions féodo-vassaliques qui, de surcroît, forment un tout cohérent autour duquel s'organisent les autres formes de relations sociales. Il faut donc, et c'est ici que l'ouvrage s'inscrit dans le débat mutationniste, montrer comment naissent les différents éléments constitutifs de la vassalité, puis leur fusion rapide en un ensemble radicalement nouveau, et dominant. S. Kerneis tient pour une origine celtique de la vassalité, et non pas romaine ou germanique comme le voulait une historiographie ancienne ; quoi qu'il en soit de ces questions peut-être insolubles, J.-P. Poly montre comment les armées du haut Moyen Âge, pour se doter de la cavalerie lourde qui désormais décide de la victoire, ont progressivement abandonné une organisation fondée sur la parentèle, et se sont restructurées en utilisant ces liens vassaliques qui permettaient un élargissement du recrutement. Si ce processus atteint son apogée avec les Carolingiens, ceux-ci introduisirent par ailleurs une innovation fondamentale en transposant le lien vassalique du seul domaine militaire (où il s'appliquait à des soldats de statut peu relevé), aux relations internes au groupe dominant, innova-

tion qui finit par se retourner contre ses initiateurs. Aussi grande cette transformation soit-elle, la société des IX^e-X^e siècles ne peut cependant pas encore être qualifiée de féodale : il y faut, pour J.-P. Poly, une crise sociale de grande envergure, au terme de laquelle la paysannerie libre sera, malgré sa résistance acharnée, mise en dépendance par des seigneurs qui ont, par l'accaparement de la justice, profité de la disparition du pouvoir central pour renforcer leurs moyens de contrôle sur les alleutiers. Ainsi naît la société féodale, caractérisée par une soumission complète des paysans à un groupe dominant structuré par la vassalité ; société dont les deux caractéristiques évolueront au cours du temps, comme le montre É. Bournazel à propos du groupe dominant en Angleterre et en France (où s'affirme de plus en plus le pouvoir du roi, construit grâce à la vassalité), sans que la logique du système disparaisse pour autant.

Si J.-P. Poly retrace cette rupture essentiellement à partir du cas, très précisément étudié, du Sud-Est de la France, sa validité pour toute l'Europe occidentale (avec les inévitables décalages chronologiques) est affirmée ; la féodalité est donc « système-monde », organisation non pas seulement du tout d'une société, mais aussi d'un espace dans sa globalité – ce que s'attachent à montrer G. Giordanengo, F. Pellaton et J. M. Salrach, qui ont en commun de s'opposer à l'historiographie classique et d'affirmer que les régions qu'ils étudient (l'Italie, l'Empire et le Sud-Ouest de l'Europe) étaient bien pleinement féodalises. Ce qui a longtemps empêché d'en prendre conscience était le type-idéal de la féodalité construit par l'historiographie exclusivement à partir de régions du nord de la France et de l'Angleterre ; en fait, « le polymorphisme étant la caractéristique propre du système féodal » (J. M. Salrach), non seulement les spécificités régionales (importance d'un droit féodal formalisé et romanisant en Italie, ministérialité allemande, *prestimonio a tempus* castillan) ne remettent pas en cause le système, mais elles contribuent à son fonctionnement, parce qu'il est système de différences. Si la notion de féodalité, contrairement à ce qui était classiquement affirmé, est bien applicable à l'Europe entière, c'est que la forme qu'elle prend entre Loire et Rhin, loin d'être

son modèle achevé, n'en est qu'un mode spécifique.

Le propos des différents contributeurs médiévistes, pour être très cohérent (les différentes parties, contrairement à beaucoup d'ouvrages collectifs, sont fermement intégrées dans une démonstration d'ensemble), n'en laisse pas moins ouvertes des questions, qui ont moins trait à telle ou telle des analyses, toujours parfaitement informées, qu'à la conception d'ensemble, dont le caractère problématique se répercute dans chacun des articles. Presque tous en effet, lorsqu'ils s'interrogent sur le vocabulaire de la vassalité (comprise comme relation politique entre dominants, incarnée par le fief), notent qu'il n'est souvent que peu distinct du vocabulaire de la seigneurie (comprise comme relation économique entre dominés et dominants, incarnée par la tenure), mais n'en cherchent pas moins à distinguer les vrais fiefs (« nobles ») des faux. De deux choses l'une : soit les hommes du Moyen Âge étaient tristement confus et incapables de faire la différence entre deux éléments non seulement radicalement différents, mais dont la distinction avait un rôle structurant central dans leur société ; soit ce sont nos catégories modernes qui, inadaptées, coupent dans le vif, séparant ce qui était relié et joignant ce qui était distinct, et nous masquent ainsi la logique et des textes et des autres pratiques, non scripturaires, qu'ils recouvrent. Que l'on tente de distinguer fief et tenure, alors que les sources ne le permettent généralement pas, est d'autant plus étonnant que c'est justement en admettant qu'il n'y a là qu'une seule et même forme (pouvant certes connaître des modalités particulières) que l'on aurait pu donner à la notion de féodalité comme système social englobant sa pleine force. Le nœud du problème est donc dans la définition politique de la féodalité ici employée, définition qui n'est viable que si une hypothèse lourde, et non questionnée dans cet ouvrage, est remplie : que la société médiévale était organisée de telle façon que la sphère politique soit dominante dans la structure sociale d'ensemble. Cette difficulté est liée à une lacune, la non-considération, ou peu s'en faut, du rôle de l'Église, alors même que, si l'État (le politique) structure la société capitaliste, c'est l'Église (le sacré) qui structure la

société médiévale, dans les deux cas parce qu'il s'agit de l'instance de justification et de coordination du groupe dominant. Or l'Église, dans ses relations avec le monde laïque, n'ignore certes nullement les liens féodaux (quoique à sens largement unique), mais elle n'en utilise pas moins pour son fonctionnement interne des formes de dévolution du pouvoir radicalement différentes : l'élection et l'ordination. Placer l'Église au centre de l'analyse ne revient pas à une pétition de principe, mais est nécessaire pour tenir compte du fait que les liens sociaux ont, au Moyen Âge, une structure très différente de celle qu'ils prennent dans notre société, dans la mesure où ils sont toujours aussi lien avec Dieu : le lien entre les hommes se fait sur le même mode que celui avec Dieu, sans qu'il y ait de hiatus¹, pas plus qu'il n'y en a dans les formes de liens sociaux des dominants et des dominés. La société médiévale est, en effet, structurée par deux types de liens, qui forment des chaînes continues du plus humble jusqu'à Dieu, et qui peuvent très bien se redoubler, la vassalité et la parenté ; Dieu est *Dominus* et *Pater*, de même que le dépendant villageois fait partie de la *familia* de son *dominus*. Dans la mesure où *Les féodalités* ne considèrent que l'un de ces deux liens, et pour une partie seulement des groupes sociaux auquel il s'applique, ce ne peut être la structure d'ensemble de la société médiévale qui est décrite, mais simplement, et c'est déjà beaucoup, et d'ailleurs fort bien fait, le sous-système des relations internes au groupe dominant.

Si l'on admet, avec les directeurs de l'ouvrage, la nécessité d'une analyse globale du monde médiéval, et que, par ailleurs, l'on accepte de voir la difficulté d'une telle entreprise eu égard à l'altérité de ce monde, qui rend inadéquates pour l'analyse les catégories avec lesquelles nous sommes accoutumés à le penser, le problème qui se pose est celui de la création de nouveaux concepts. Nul doute que, dans une telle entreprise, la considération d'autres sociétés, tout aussi différentes de la nôtre que l'est la société médiévale, ne puisse aider ; les médiévistes, depuis la Seconde Guerre mondiale, ont pour ce faire pris l'habitude de se tourner vers l'anthropologie, alors même que les sociétés de structure relativement simple qu'elle se donnait alors pour objet

posaient des problèmes bien différents de ceux rencontrés dans l'analyse de sociétés médiévales où la parenté n'est qu'un mode d'organisation des rapports sociaux parmi d'autres. Plus féconde était la voie du comparatisme avec d'autres sociétés complexes, voie que reprennent les directeurs de l'ouvrage, nullement avec l'ambition absurde de montrer que la féodalité est l'un des « stades de l'histoire », mais en considérant le comparatisme comme forme consciente d'expérimentation. Toutes les sociétés passées ont peu ou prou fait l'objet de débats, souvent idéologiques, sur leur nature féodale ; seuls quelques dossiers pouvaient être ouverts, et ils l'ont été avec circonspection. Pour le croissant fertile des Sumériens aux Achéménides, les régions de domination grecque des Lagides aux Byzantins, et l'Asie du Sud-Est jusqu'à la colonisation européenne, S. Lafont, A. Helmis et N. Thê Anh refusent de parler de sociétés féodales, mettant en avant respectivement l'absence de tenures militaires et de rapport entre la dépendance personnelle et la concession de biens, la force du pouvoir central, ou la quasi-autonomie de dirigeants locaux liés aux rois par des liens ne relevant que de la parenté (fictive ou par alliance). Inversement, L. Vandermeersch pour la Chine archaïque et Pierre Souyri pour le Japon des XII^e-XVIII^e siècles reconnaissent la pertinence du concept. P. Souyri, présentant l'historiographie japonaise, montre bien avec quelles précautions il faut pratiquer un comparatisme qui n'est jamais dépourvu de conséquences idéologiques ; par ailleurs, il donne au comparatisme sa pleine puissance en ne cherchant pas seulement à utiliser la notion occidentale de féodalité pour mieux comprendre la société médiévale japonaise, mais aussi bien en utilisant les résultats de cette utilisation pour questionner en retour la société médiévale européenne. Est ainsi démontré tout ce que des médiévistes soucieux de penser leur objet dans ses structures globales peuvent tirer d'idées neuves de la confrontation avec d'autres aires et d'autres temps : « On peut se demander si la combinaison de la seigneurie guerrière avec l'ancienne Cour impériale pour former un État à deux têtes qui coexistent plus ou moins pacifiquement (l'empereur à Kyôto, le *shôgun* dans l'Est) n'est pas la caractéristique majeure de la féodalité

japonaise, de même qu'en Occident l'Église est présente aux côtés du chevalier et parfois contre lui pour structurer l'univers social. »

JULIEN DEMADE

1 - On voit dès lors que les sources utilisées pour décrire la société médiévale ne peuvent être, comme c'est le cas dans cet ouvrage, exclusivement juridiques : c'est dans la théologie, autant sinon plus que dans le droit, que se reflète le discours des hommes du Moyen Âge sur leur société.

Constance Brittain Bouchard

Those of my Blood. Constructing Noble

Families in Medieval Francia

Philadelphie, University of Pennsylvania

Press, 2001, 250 p.

Après plusieurs livres, dont deux consacrés à la noblesse et à l'Église en Bourgogne, Constance Brittain Bouchard propose un ouvrage qui reprend plusieurs articles publiés entre 1979 et 1988, remaniés, munis de notes et d'une bibliographie mises à jour. Présentant vingt-cinq tableaux généalogiques, le livre offre une réelle unité thématique mais souffre en revanche d'un certain déséquilibre chronologique car les IX^e et X^e siècles s'y taillent la part du lion. Seul l'avant-dernier chapitre évoque pleinement les structures familiales au XII^e siècle ; le XI^e est traité de manière allusive. L'objectif, pour autant, ne manque pas sa cible : il s'agit de réévaluer l'évolution des structures familiales de part et d'autre de l'an Mil.

Pour C. B. Bouchard, pas plus qu'il n'y a apparition soudaine de structures sociales « féodales » au début du XI^e siècle, on ne voit surgir tout à coup une organisation patrilinéaire à cette époque, ni celle-ci succéder à un groupe familial informel : la parenté était plus agnatique qu'on ne l'a dit du VIII^e au X^e siècle et elle l'était moins rigidement aux suivants. Les grandes familles les mieux documentées à l'époque carolingienne étaient organisées de façon patrilinéaire dès le IX^e siècle, y compris la famille impériale.

L'auteur rappelle d'abord que ce n'est pas le mot latin *familia* qui désigne la famille mais les termes *consanguinei*, *stirps* ou *gens*. C. B. Bouchard veut surtout montrer comment les

familles nobles résultent de « constructions » par elles-mêmes. Son étude débute donc par une analyse des origines de la noblesse où, après avoir rappelé les grandes étapes de l'historiographie sur la question, elle affirme vouloir dépasser l'alternative proposée entre l'intrusion d'hommes nouveaux, descendants de soldats de fortune, d'une part, et des lignées issues directement des ducs et comtes carolingiens, d'autre part. En réalité, l'auteur s'en prend surtout aux historiens qui, depuis et comme Karl Ferdinand Werner, ont voulu prouver qu'il n'y avait pas eu de nouvelle noblesse entre IX^e et XII^e siècles. Elle entend démontrer que plusieurs familles françaises d'humble origine ont accédé au rang de la haute noblesse. Malheureusement, pas plus que cette affirmation, les arguments de l'auteur ne sont neufs puisqu'ils ne font que reprendre ceux de la « vieille école » (jusqu'à Marc Bloch), à laquelle elle préfère donner raison. L'auteur cite, en particulier, les cas d'ancêtres de plusieurs lignées comtales, dont celle des comtes d'Anjou, et prend l'exemple de la lignée capétienne. La vieille école s'était appuyée sur divers récits comme celui de Richer ou la chronique des comtes d'Anjou (fin XI^e et XII^e siècles), par exemple. Mais l'auteur n'analyse pas réellement ces textes ; tout au plus signale-t-elle que les contemporains se percevaient eux-mêmes comme vivant dans une période de mobilité et d'opportunité. Le commentaire de ces récits a pourtant été fait et il se trouve dans des ouvrages cités en bibliographie (en particulier par Georges Duby¹ et plus récemment par Dominique Barthélemy²) : les récits du XII^e siècle avaient une fonction propre à l'époque à laquelle ils ont été rédigés, qui était notamment de glorifier la lignée grâce à un ancêtre légendaire ayant accompli un exploit. De même, l'expression *ex equestri ordine*, que Richer emploie pour qualifier l'ascension de Robert le Fort, ne désigne évidemment pas une basse origine, comme K. F. Werner l'avait signalé. Même si l'auteur prend soin de préciser que les hommes nouveaux avaient commencé leur élévation sociale bien avant le X^e siècle, pourquoi s'accrocher au mythe du « soldat de fortune », forgé au XII^e siècle ; pourquoi confondre origine obscure avec origine sociale humble, et ne pas dire simplement qu'ils n'étaient pas

issus de la plus haute noblesse carolingienne (à laquelle l'auteur tend, à tort, à identifier toute la noblesse de cette époque) ?

L'apport le plus intéressant du livre est ailleurs, lorsque l'auteur souligne qu'on ne peut parler de continuités ou de discontinuités d'un groupe social sans analyser ses mariages. C'est par là que les familles venues de l'obscurité se sont greffées à la haute noblesse. C. B. Bouchard analyse comment, par exemple, les comtes de Mâcon, d'Anjou ou de Chalon, s'étant révélés aptes à s'élever du niveau de vicomte jusqu'à celui de comte, ont pu devenir des partenaires matrimoniaux convenables pour la noblesse déjà établie. Après ces gains d'épouses, les descendants disposaient désormais d'ancêtres de haut rang. Autrement dit, c'est à tort qu'on a tenté de démontrer l'origine carolingienne des hommes nouveaux. Par exemple, selon l'auteur, les petits châtelains du Mâconnais du XI^e siècle ne sont pas les descendants de cadets, pas plus qu'ils ne représentent la restructuration de familles larges en lignages étroits. Ils sont plutôt les descendants de châtelains parvenus qui avaient acquis assez de pouvoir pour être considérés comme des gendres convenables par des pères nobles ayant beaucoup de filles à marier. En revanche si, en définitive, la plupart des lignages importants du XII^e siècle avaient du sang carolingien dans les veines, beaucoup l'ignoraient : quand, à la fin du XI^e siècle, de grands seigneurs constituent leur généalogie, ils ne connaissent pas l'apport des femmes au-delà des deux premières générations et se concentrent uniquement sur la lignée masculine.

Ceci amène l'auteur à mettre en relation structure et conscience familiales, en soulignant que les deux peuvent différer. C. B. Bouchard discute donc les thèses qui ont pris appui sur les travaux de Karl Schmid et concluent à la description de structures familiales larges (les *Sippen* germaniques) auxquelles auraient succédé, après l'an Mil, des structures patrilinéaires devenues plus communes. L'erreur, selon l'auteur, provient de ce que la *Sippe* a été décrite comme une entité concrète en même temps qu'un groupe mouvant de personnes. C'est la difficulté à déterminer ce qui forme un clan qui a été perçue comme la preuve même de sa nature informelle. Or, la notion de

clan est parfaitement impropre pour concevoir les structures familiales du haut Moyen Âge, estime l'auteur, rejoignant ici les vues de Jack Goody. En fait, les contemporains disposaient d'une perception de leur famille à travers les modèles d'alliance, de choix des noms, de succession, modèles qui leur étaient fournis par les Carolingiens. Le but des nouvelles familles parvenues au pouvoir était toujours de fonder la richesse et la succession sur une base patrilinéaire. L'auteur illustre cette analyse par l'exemple des Bosonides, d'où elle conclut qu'il n'y a pas eu de révolution dans la conscience familiale parmi la haute aristocratie à la fin du X^e siècle, mais plutôt un changement dans le succès relatif de l'aristocratie à parfaire ce pourquoi elle avait lutté durant les deux siècles précédents. Aussi les transformations dans les structures familiales dépendent-elles moins de l'époque ou des constructions mentales que du caractère fluctuant des circonstances.

Dans un chapitre consacré aux modèles de noms de femmes à travers quatre lignages royaux, C. B. Bouchard peut mettre en valeur une évolution paradoxale. Aux IX^e et X^e siècles, les rois nommaient leurs filles à partir de noms choisis presque exclusivement dans le réservoir onomastique fourni par leur propre parenté plutôt que dans celui de leur femme. Par ailleurs, il s'agit très souvent du nom de personnes que le père a connues personnellement sans qu'on puisse, au-delà de ces constats, dégager de règles. Mais cette tendance nettement patrilinéaire ne va pas se poursuivre après le X^e siècle ; désormais, il y aura alternance entre ligne paternelle et ligne maternelle dans le choix des noms féminins, tant dans les lignages royaux que dans ceux de moindre noblesse. C'est le choix des noms masculins qui reflète pour une part la structure patrilinéaire, tandis que les choix féminins obéissent alors à d'autres critères où le prestige de noms issus de la très haute noblesse jouait un rôle essentiel. Il est dommage que, sur cette question, l'auteur n'ait pas utilisé les publications de Monique Bourin et Pascal Chareille sur l'anthroponymie médiévale, en particulier le troisième tome³.

C. B. Bouchard n'étudie pas les structures de parenté pour elles-mêmes, mais cherche toujours à les mettre en relation. Ainsi estime-

t-elle, conformément à une vue admise, qu'aux x^e et xi^e siècles la noblesse a accepté *grossomodo* les règles de l'Église qui interdisait les mariages en deçà du 7^e degré de parenté. Il en ira autrement au xii^e siècle ; c'est que, selon l'auteur, jusqu'au xi^e siècle, l'acceptation de l'exogamie et l'expansion de la classe noble au même moment ne sont pas pure coïncidence. Plus tard, comme il sera devenu très difficile de trouver un partenaire de rang égal, les nobles commenceront à contracter des unions en pleine connaissance de leur caractère incestueux. Sur le plan politique, l'étude des comtes d'Autun permet à l'auteur d'affirmer qu'on a trop vite considéré comme universel le caractère héréditaire des comtes aux ix^e et x^e siècles et qu'il faut se garder d'assembler trop rapidement famille et stratégies politiques.

Passant au xii^e siècle, C. B. Bouchard étudie les structures familiales à partir du cas des seigneurs de Seignelay, dans l'Auxerrois. La relative abondance de documents au xii^e siècle n'empêche pas les lacunes, en particulier lorsqu'il s'agit de connaître l'origine des épouses des seigneurs – lacunes dont on peut tirer parti, cependant, puisque les personnes mentionnées à divers titres peuvent être considérées comme formant la famille réelle des seigneurs, groupe relativement étroit et essentiellement constitué de descendants de la ligne masculine. Pour autant, il n'y a pas de patrilignage parfaitement formé émergeant au xii^e siècle qui laisserait de côté femmes et cadets. En particulier, structure patrilinéaire ne veut pas dire stricte primogéniture ; les plus jeunes frères ne sont pas exclus, car ils conservent un potentiel et avaient souvent un droit à la succession avant qu'au $xiii^e$ siècle ne se mette en place un système d'apanage. Ici, il est dommage que l'analyse se limite à un bref coup de projecteur, mais les suggestions de l'auteur sont confirmées par nombre d'autres travaux récents. Il en va de même pour les femmes : C. B. Bouchard conteste l'idée que la période postérieure au x^e siècle ait été caractérisée par un accroissement du pouvoir masculin. Les confirmations par les épouses de dons pieux effectués par leurs maris pour des biens qui ne provenaient pas de leur propre famille et l'observation de leurs droits juridiques lui font penser que les femmes étaient capables de maintenir et

d'améliorer leurs droits et leurs positions. L'auteur rejoint, semble-t-il, ce que Régine Le Jan définit plus précisément, dès la fin du x^e siècle, comme une gestion des biens à la fois plus hiérarchisée et plus conjugale⁴. Le souci toujours vif de C. B. Bouchard de ne pas accepter les modèles existants sans les discuter et de prendre parti dans les débats historiographiques est louable, même lorsque, on l'a dit, toutes ses démonstrations ne convainquent pas. Le choix qui préside à la constitution de l'ouvrage imposait des études de cas partielles dont le lecteur tirera un réel profit, ainsi que des tableaux qui les complètent.

BRUNO LEMESLE

1 - GEORGES DUBY, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, Hachette, 1981.

2 - DOMINIQUE BARTHÉLEMY, *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des x^e et xi^e siècles*, Paris, Fayard, 1997.

3 - MONIQUE BOURIN et PASCAL CHAREILLE (coord.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. III, *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'Université, 1995.

4 - RÉGINE LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc ($viii^e$ - x^e siècles). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, pp. 351-356.

Simon R. Doubleday

The Lara Family. Crown and Nobility in Medieval Spain

Cambridge, Harvard University Press, 2001, 198 p.

Simon R. Doubleday suit le parcours de l'une des principales familles de la noblesse castillane depuis son apparition, au début du xii^e siècle, jusqu'à son extinction, au moins dans sa branche principale, au milieu du xiv^e . Le nom de Lara correspond à celui d'une modeste bourgade de la région de Burgos, dominée par un château, où la famille apparaît d'abord et qui restera pendant des siècles son lieu de référence. Le livre est structuré en deux parties, dont les titres font allusion à la question qui constitue l'axe de l'ouvrage, celle des rapports avec la monarchie castillane, considérés comme une

« symbiose » jusqu'au milieu du XIII^e siècle, et comme une « confrontation » durant les cent années suivantes.

Pour l'auteur, ce qui fonde la puissance de la noblesse castillane au XII^e siècle et dans la première moitié du suivant n'est pas la possession de vastes domaines, ou seigneuries, mais la proximité de la personne du souverain. C'est elle qui assure notamment la disposition de nombreuses *tenencias*, commandements locaux à la rotation rapide, et de fonctions de cour (*mayordomo*, *alférez*). Le premier des Lara, Gonzalo Núñez, est d'une origine obscure, quoique probablement lié à une famille aristocratique antérieure, mais c'est la faveur d'Alphonse VI qui fonde sa fortune. Les relations de Pedro González de Lara avec la reine Urraca soulignent, de façon littéraire, l'intimité du pouvoir entre la monarchie et la noblesse dans le royaume de León et Castille du XII^e siècle (« in twelfth-century Spain », écrit S. R. Doubleday). Malgré la rébellion des Lara au début du règne d'Alphonse VII, la confrontation ne fut qu'occasionnelle avec la monarchie, et Manrique Pérez de Lara, le fils aîné de Pedro González, accumula à nouveau les *tenencias* au milieu du XII^e siècle, cependant que ses deux frères, Álvaro Pérez et surtout Nuño Pérez, jouaient également un rôle important. C'est le premier quart du XIII^e siècle qui constitue l'apogée des Lara, avec la tutelle exercée par Álvaro Núñez sur le jeune roi Henri I^{er}, sous la régence de la mère de celui-ci, Berenguela.

Tout change avec le milieu du XIII^e siècle. Ce n'est pas que la grande avance de la conquête chrétienne aux dépens d'al-Andalus ait doté la haute noblesse castillane, et notamment les seigneurs de Lara, de vastes domaines. Le processus de seigneurialisation de l'Andalousie ne viendra que plus tard. La cause de l'affrontement, durant un siècle, avec la monarchie réside bien plutôt dans la volonté centralisatrice de celle-ci à partir d'Alphonse X le Sage, et à nouveau avec Alphonse XI et Pierre le Cruel, passé l'intermède turbulent des règnes de Sanche IV, Ferdinand IV et de la minorité d'Alphonse XI. Les seigneurs de Lara tentent de se constituer, la plupart du temps par des mariages, des seigneuries *de facto* indépendantes (« autonomous »), soit sur la frontière entre les royaumes de Castille et

d'Aragon, avec Molina de Aragón et Santa María de Albarracín, soit sur la côte cantabrique, avec la Biscaye. Ils possèdent également des droits importants dans la zone de Vieille Castille décrite par le fameux Libro Becerro de las Behetrías, rédigé en 1352, à la veille même de la disparition des Lara. Car ce fut finalement Pierre le Cruel qui mit fin, après le décès suspect de Juan Núñez de Lara III, à l'histoire des seigneurs de Lara, en incorporant à la Couronne non seulement leurs *behetrías*, mais aussi leur seigneurie la plus vaste et la plus homogène, constituée par la Biscaye, et surtout en veillant à l'extinction de leur ligne directe.

On regrette quelques détails dans cet intéressant travail. La bibliographie n'est pas toujours totalement au point. Ainsi l'utilisation exclusive de la vieille édition de la chronique d'Alphonse X, dont on connaît la confusion chronologique, aux dépens de celle récemment donnée par Manuel González Jiménez¹ et des travaux de ce dernier², conduit-elle, semble-t-il, à étaler sur les années 1255 à 1263 l'unique révolte des mudéjars de l'année 1264. Les livres de lignages portugais sont également cités seulement à travers l'édition du XIX^e siècle, et non les trois volumes publiés par José Mattoso³. D'autres ouvrages récents concernant le sujet ne sont pas utilisés⁴. La traduction systématique du castillan *molino* par l'anglais *windmill* fait voir partout des moulins à vent, alors qu'il ressort d'une production très abondante sur le sujet que l'écrasante majorité au moins de ces engins était mue par la force des eaux.

S. R. Doubleday ne mentionne pas la survie de la descendance des Lara, et concrètement celle du Manrique Pérez de Lara du début du XII^e siècle, sous la forme du lignage Manrique, typique de la noblesse de l'époque des Trastamare⁵ et bon exemple de la continuation de la vieille noblesse à travers ses lignes secondaires, une fois la ligne principale brisée dans la crise des années centrales du XIV^e siècle. Pourtant, il estime que c'était l'aristocratie et non la monarchie qui constituait la force sociale dominante dans la société castillane du XV^e siècle et du début de l'époque moderne.

1 - *Crónica de Alfonso X según el Ms. II/2777 de la Biblioteca del Palacio Real (Madrid)*, Murcie, Real Academia Alfonso X el Sabio, 1998.

2 - Voir notamment la publication et l'introduction du *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, El Monte/Caja de Huelva y Sevilla, 1991, et *Alfonso X, 1252-1284*, Palencia, Ed. La Olmeda, 1993.

3 - *Livros Velhos de Linhagens* et *Livro de Linhagens do Conde D. Pedro = Portugaliae Monumenta Historica*, Nova Serie, vol. 1 et 2 (t. 1 et 2), Lisbonne, Academia das Ciências, 1980.

4 - JAIME DE SALAZAR Y ACHA, *La Casa del Rey de Castilla y León en la Edad Media*, Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2000.

5 - ROSA MARÍA MONTERO TEJADA, *Noblesza y sociedad en Castilla. El linaje Manrique (siglos XIV-XVI)*, Madrid, Caja de Madrid, 1996.

**Bernard Andenmatten,
Agostino Paravicini Bagliani
et Eva Pibiri (dir.)**

Pierre II de Savoie.

« *Le petit Charlemagne* » † 1298

Lausanne, « Cahiers lausannois d'histoire médiévale-27 », 2000, 444 p.

Bernard Andenmatten, Agostino Paravicini Bagliani et Eva Pibiri réitèrent l'expérience de 1990¹ : réunir des chercheurs autour d'un personnage significatif de l'histoire médiévale savoyarde. La rencontre précédente s'intéressait à Amédée VIII (1383-1451), le duc qui devint pape en 1434. Cette fois, le colloque tenu à Lausanne en 1997 met en avant le personnage de Pierre II de Savoie (1263-1268), « le petit Charlemagne ». L'historiographie présente cet homme, devenu comte de Savoie dans sa soixantième année, comme le champion des grands changements législatifs et administratifs qui vont consolider le pouvoir des États de Savoie au bas Moyen Âge. *Pierre II de Savoie* permet de faire le point sur les recherches récentes.

Les actes du colloque sont plutôt déconcertants, car il n'y a ni introduction présentant les motivations de cette publication, ni regroupement des articles en sections thématiques. Toutefois, les axes d'étude apparaissent rapidement à la lecture : la législation et l'appareil administratif, Pierre II et l'Église, ainsi que les

relations de la Savoie avec les autres principautés européennes. Le concept clé de cet ouvrage est, à mon avis, celui de réseau. Ce terme est employé dans l'article de Guido Castelnuovo à propos des officiers administratifs. L'auteur montre que l'évolution du pouvoir territorial du prince au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle passe par une réorganisation des fonctions administratives locales et des personnes choisies pour les occuper. En confiant les offices pour des durées relativement courtes, et de surcroît, en ce qui concerne les châtelains, à des personnages souvent étrangers à la localité, le prince s'assure leur reconnaissance tout en limitant l'établissement de leur propre réseau d'influence. La spécificité savoyarde reste l'octroi d'offices à des hommes de rangs sociaux divers, allant des petites élites locales (Franco Morenzoni) à la haute noblesse.

L'amélioration de l'administration fiscale est concomitante à ce phénomène (Christian Guilleré). Pierre II, dans ses possessions de Vaud, exige de plus en plus de détails dans les recettes et les dépenses des comptes de châtelennie, qui sont, à cette époque, vérifiés localement une fois par an. À partir de son accession au pouvoir en Savoie, il va faire suivre aux comptes de châtelennies savoyards une évolution comparable, à commencer par celui de Montmélian, chef-lieu de bailliage de Savoie. La comptabilité centrale ou *rotuli hospicii domini* ne doit pas tant à Pierre II qu'à son frère Philippe I^{er} (1268-1285).

Les comtes de Savoie se donnent les moyens de gouverner et d'asseoir leur pouvoir sur des terres laïques. Leurs ambitions ne s'arrêtent pas là : ils revendiquent aussi certains droits régaliens appartenant aux représentants de l'Église dans les zones urbaines telles que Lausanne ou Genève (F. Morenzoni et Jean-Daniel Morerod ainsi que, pour le Dauphiné, Gérard Giordanengo). Les relations de Pierre II avec l'Église ne sont traitées que du point de vue des rivalités politiques ; la notion de piété n'apparaît qu'en filigrane à travers ses testaments (B. Andenmatten). Ici encore, le réseau tient un rôle important. Aider des hommes sûrs, souvent des membres de la famille, à accéder à des bénéfices permet de disposer d'appuis auprès des plus hautes instances

ecclésiastiques. Il s'agit d'une nécessité pour Pierre II qui ne possède pas de représentant à la curie du pape (J.-D. Morerod). Toutefois, la papauté, déjà aux prises avec l'Empire à l'époque du comte Thomas I^{er} (1189-1233), n'hésite pas à favoriser Pierre II et Philippe I^{er}. Les Savoie sont les gardiens de la route reliant l'Allemagne à l'Italie et, de surcroît, n'ont pas de liens familiaux directs avec les empereurs. Les papes, jusqu'à l'extrême fin du XIII^e siècle, concèdent donc aux Savoie des droits sur certains bénéfices, ferment les yeux sur des irrégularités et influencent des élections épiscopales (Bruno Galland), comme celle de la ville de Liège en 1238, à laquelle participe Guillaume, frère de Thomas de Savoie (Alain Marchandisse).

Comparer Pierre II à Charlemagne amène les chercheurs à s'interroger sur les liens diplomatiques entretenus par ce comte de Savoie avec les États voisins. Le réseau d'amitiés politiques, souvent fragiles, s'organise en général par les mariages. Le mélange des sangs permet de limiter quelque peu les tensions, et l'échange des consentements des familles s'accompagne maintes fois d'échanges de terres : Pierre II épouse Agnès de Faucigny en 1234, et obtient quelques années plus tard le Faucigny et l'appui de son beau-père face à Genève (F. Morenzeni). La Savoie se lie au Dauphiné lorsque Pierre II marie sa fille Béatrice à Guigues VI en 1241, à la Flandre par le mariage en 1237 du fils de Thomas I^{er} avec la comtesse de Flandre-Hainaut, Jeanne de Constantinople. Ce dernier lien sera toutefois rompu à la mort des époux (A. Marchandisse). L'union de Thomas II de Savoie et Béatrice Fieschi, nièce du pape et fille d'un membre de l'élite génoise, est un témoignage de plus de la bonne entente des Savoie et du Saint-Siège, tout comme l'aide apportée par Boniface et Philippe, frères de Pierre II, à la protection d'Innocent IV lors du concile de Lyon en 1244 (B. Galland). Les rapports avec l'Angleterre sont tout autres. Ils semblent en effet devoir davantage aux personnalités de Pierre II et Henri III qu'à une alliance concrète entre l'Angleterre et la Savoie (Jean-Pierre Chapuisat). Pierre II importe de ce royaume des notions de gestion et de droit. Dans quatre textes plus ou moins identiques datés de 1254, régissant les droits des Juifs sur

les terres de Pierre II (pays de Vaud, Bugey, Faucigny...), les Juifs sont assimilés à des hommes-lige sans terre, notion connue en Angleterre (Thomas Bardelle). La volonté d'établir des liens politiques ne se limite pas aux grands États ; les villes sont également sollicitées (J.-D. Morerod, Ernst Tresp et F. Morenzeni).

Une approche plus biographique de Pierre II est possible grâce aux quatre testaments conservés, datant de 1234, 1255, 1264 et 1268 (B. Andenmatten). Selon les années, les dispositions testamentaires changent et traduisent l'évolution de sa conception de l'État (dissociation entre les possessions personnelles et comtales) et de la transmission du patrimoine (choix d'un héritier compétent dans la lignée familiale ou d'un suppléant temporaire). Le changement de lieu de sépulture entre 1255 (Saint-Maurice d'Agaune) et 1268 (Hautecombe) témoigne du cheminement politique du comte et de ses attachements spirituels. L'originalité des dernières volontés de Pierre II est la généreuse donation aux hommes de son réseau d'amitié chevaleresque qui l'ont suivi aussi bien dans les campagnes militaires anglaises que sur le continent.

En ce qui concerne la transmission du pouvoir, Pierre II est présenté, dès 1342, comme l'instigateur de la loi d'exclusion des filles à la succession. Laurent Ripart reprend le dossier et montre de façon magistrale que cette éviction est plus tardive. Très tôt, les juristes ont cherché l'origine de l'introduction de la loi salique dans le comté de Savoie, sans réel succès. L'auteur nous montre un XII^e siècle où les femmes de la famille des Savoie peuvent prétendre à l'héritage par l'intermédiaire de leur époux s'il n'y a pas d'enfant mâle. En effet, le pouvoir de diriger et le titre comtal ne sont pas remis entre les mains d'une fille seule. Au XIII^e siècle, lors des conflits de succession, il semblait légitime aux filles comme aux cadets de réclamer leur part. De plus, le terme d'exclusion est ici impropre puisqu'elles renonçaient au pouvoir politique contre une dotation. Pierre II lui-même envisage dans son testament de 1264 de transmettre le comté à Éléonore d'Angleterre. Ce n'est que dans la première moitié du XIV^e siècle, sous Amédée V (1243-1325), que la coutume d'exclusion réelle des

filles va apparaître et s'institutionnaliser sous le contrôle des assemblées politiques.

L'abondance des sources savoyardes des XIV^e et XV^e siècles a longtemps laissé dans l'ombre les travaux concernant le XIII^e siècle. Cet ouvrage rappelle que c'est une époque de développement administratif et de modification de la conception du gouvernement et du pouvoir, qu'il est indispensable de maîtriser pour comprendre le bas Moyen Âge. Il est à noter que le recueil comprend un index fort utile et que la mise en page est, comme pour tous les Cahiers lausannois d'histoire médiévale, impeccable.

NADÈGE GAUFFRE

1 - BERNARD ANDENMATTEN, AGOSTINO PARAVICINI BAGLIANI et NADIA POLLINI, *Amédée VIII-Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451), Colloque international, Ripaille-Lausanne, 23-26 octobre 1990*, Lausanne, « Bibliothèque historique vaudoise-103 », 1992.

E. Igor Mineo

Nobiltà di Stato. Famiglie e identità aristocratiche nel tardo medioevo. La Sicilia
Rome, Donzelli, 2001, XXI-346 p.

Sous le titre « Noblesse d'État. Familles et identités aristocratiques au Moyen Âge tardif. La Sicile », E. Igor Mineo présente un ouvrage qui lie deux thèmes, celui de l'« invention » de la noblesse, attribuée au XV^e siècle, et celui de la naissance du lignage patrilinéaire, qu'il suit du XIII^e au XV^e siècle à travers l'analyse d'un nombre suffisant, mais non excessif, de testaments et de contrats matrimoniaux. Cette recherche se veut exempte des préjugés habituels sur l'enracinement médiéval du baronnat sicilien moderne et sur les spécificités de l'histoire insulaire. Elle n'en souligne pas moins, avec sincérité, l'originalité, par rapport au paysage européen, des conclusions qu'on peut tirer d'une étude de cas, pourtant partielle et sans doute insuffisamment ancrée dans la connaissance de l'espace géographique et social de l'île.

E. I. Mineo place fermement sa recherche dans le cadre d'un révisionnisme volontaire qui nie, avec Steven Epstein, le dualisme

Nord-Sud dans l'histoire italienne et le retard économique du Midi à la fin du Moyen Âge, et qui introduit, à la suite de Pietro Corrao, l'idée d'une confédération d'États autonomes pour décrire l'intégration de la Sicile, au XV^e siècle, dans la couronne d'Aragon, puis dans l'empire espagnol. Mais ces thèmes, inégalement discutables au demeurant, ne jouent aucun rôle dans l'ouvrage, qui affiche au contraire une continuité critique avec les thèmes qui ont articulés la recherche de Laura Sciascia (absence de mémoire gentilice) et de l'auteur de ces lignes (mobilité de la possession féodale, succession féminine dans le fief, cognatisme généralisé).

Si le mot de noblesse est écarté par l'auteur dans la description de la « prééminence » dans la Sicile normande et frédéricienne, on s'accordera volontiers avec lui sur le rôle démiurgique du pouvoir royal, qui rassemble et définit une aristocratie de service, reflet de son autorité, et forge un droit destiné à interdire l'enracinement des lignages : la succession féminine en ligne directe est toujours préférée aux collatéraux. Dans l'île, pas de pragmatique Filangieri, ni de pacte de famille comme celui des Sanseverino dans le royaume angevin de Naples, étudiés par Gérard Delille et Sylvie Pollastri, et qui permettent de sauver le lignage. Même les grandes maisons normandes, signalées par un *cognomen* simple (Avenel, Gastinel), se soumettent.

L'ouvrage fait ensuite le détour par une analyse approfondie des pratiques successorales : la coutume, et en particulier le *mos latinorum* (c'est-à-dire le droit français), est la communion des biens, un tiers au mari, un tiers à la femme, un tiers aux enfants, et donc le partage successoral ; une « coutume des Grecs » se définit peu à peu, qui n'est pas celle des Grecs de langue et de rite religieux de Messine, mais sans doute l'écho du droit romain maintenu comme coutume pour les chrétiens de langue arabe de Palerme du VIII^e au XII^e siècle, c'est-à-dire une coutume des *Râm* (on sait que Justinien était connu à Palerme vers 1160) ; elle maintient une stricte séparation entre la dot féminine et le patrimoine du mari.

Contraintes par le droit des Normands, *ius Francorum*, à transmettre en bloc aux fils le patrimoine féodal – mais point toujours à l'aîné seul, car, en Sicile comme ailleurs, les acquêts

vont au cadet –, les familles chevaleresques du XIV^e siècle, nébuleuse de marchands, de juristes et de possesseurs de terre féodale, comme l'a montré le congrès organisé par Manlio Bellomo à Erice, restent longtemps attachées au partage des biens allodiaux et à la communion. Les actes successoraux montrent donc une double pratique simultanée et articulée, préciput et partage, comme dans le testament de Giovanni Cavallo de Corleone : au fils du second lit, le quasi-fief Batticano (mal identifié, p. 143), le reste étant divisé entre lui et tous les autres. Quant à l'aristocratie comtale des magnats, recrutée par la monarchie dans un milieu complexe de partisans (vieilles lignées normandes, comme les Chiaramonte et les Passaneto, rameaux immigrés des maisons marquisales de Haute-Italie, comme les Incisa, les Del Carretto, les Peralta, qui sont des marquis de Saluces ayant choisi de garder le matronyme, et encore les Vintimille, à la limite du marquisat, juristes issus des maisons chevaleresques, Palizzi, Rosso, Termini, gibelins et amalfitains), elle utilise les outils juridiques (coutume des Grecs, exclusion des filles) pour établir une « discipline agnatique modérée », allant jusqu'à la préférence accordée à l'oncle sur la fille épiclère, fournie d'une simple dot de parage (« qu'on préférera à apanage », p. 235). La masculinité s'étend, mais sans l'emporter. On aimerait cependant en savoir plus sur le rôle de solution de rechange joué par les bâtards (chez les Chiaramonte) et sur l'exclusion fréquente de l'aîné (chez les Vintimille) : le point de vue juridique mis en œuvre permet de saisir l'expansion sociale des pratiques lignagères, toujours minoritaires dans l'échantillon étudié, mais il aplatit les stratégies des grandes maisons, qui méritent une étude particulière, comme aussi les matronymes et les majorats.

Dans une dernière partie, « Dynasties sans mémoire », E. I. Mineo développe le thème des hommes nouveaux, présenté comme une vive critique du « mimétisme politique » et combiné à celui de l'absence de mémoire archivistique dans les grandes familles. Cette nouveauté des hommes nouveaux ne résisterait pourtant pas à une étude généalogique fouillée qui révélerait les liens des jeunes rameaux avec les troncs des vieilles familles : on sait que les Castagna sont des Maniscalco, les De Gregorio des Taranto, les Scammacca des Sagona, etc. L'héraldique

aide d'ailleurs à reconstituer ces liens non apparents et pose la question de la création de nouveaux segments de descendance à partir d'un nom personnel (De Gregorio), d'un surnom (Castagna). L'auteur n'aborde pas ce point, et il accepte volontiers la formule à tout faire d'« invention du passé » quand cette mémoire orale et souterraine affleure. Pourtant, la « noblesse dormante » est de notoriété publique dans une bonne partie de l'Europe : les Perollo rappellent alors, comme les Gravina, leur très réelle extraction normande. Et que cette noblesse dormante soit celle de marchands liquide des formules archaisantes comme « l'adoption du langage militaire par un groupe d'extraction marchande » (p. 269). De plus, comme les exemples donnés le suggèrent, par exemple pour les Montaperto, héritiers des Uberti, la mémoire est souvent celle de l'ascendance féminine. Quant à l'absence de lieux de sociabilité nobiliaire et au manque d'ordres curiaux, ils s'expliquent par ceux d'une cour dans l'île, mais cela n'a pas empêché la jeune chevalerie sicilienne de chercher l'aventure, les joutes et les distinctions en Espagne (Montaperto d'Agrigente), en Bourgogne (Bonifacio de Messine) et en Italie du Nord (le marquis Vintimille).

On sera beaucoup plus d'accord avec la conclusion, qui parle encore d'« invention » de la noblesse pour caractériser sa consolidation en une hiérarchie à partir de la mise en place d'un parlement nobiliaire, qui définit un étroit baronnat, celui des titulaires de fiefs habités et de juridictions, tandis que l'enregistrement des feudataires établit un deuxième niveau, celui des possesseurs privilégiés de la terre. On pourrait aussi parler, comme Dominique Barthélemy, de « révélation » de tendances plus anciennes. E. I. Mineo souligne justement l'atmosphère de segmentation de la société insulaire, métiers, corps citadins, *mastre* qui monopolisent le pouvoir municipal. Cette condensation tardive, après des siècles d'indétermination, de clientèle, de mobilité, se fait aussi sous la pression de la monarchie, maintenant étrangère, justifiant le titre donné à un ouvrage méthodique, intéressant et suggestif, mais qui embrasse sans doute trop de moments différents pour les approfondir tous.

Luís Filipe Oliveira

A Casa dos Coutinhos. Linhagem, Espaço e Poder (1360-1452)
Cascais, Patrimonia Historica,
1999, 257 p.

L'auteur examine l'un des lignages de ce que l'on pourrait appeler la « nouvelle noblesse » portugaise, depuis l'année 1360, où est pour la première fois attestée l'activité de l'un de ses membres, Vasco Fernandes Coutinho, jusqu'à la mort, en 1452, du premier comte de Marialva, un autre Vasco Fernandes Coutinho (ou Vasco Coutinho). La période correspond donc à celle de l'insertion du lignage parmi les principaux du royaume.

L'ouvrage est organisé en trois chapitres. Le premier correspond au lignage lui-même, avec ses origines, son ascension, sa consolidation, les liens de parenté et de solidarité, les symboles d'identité, la gestion du patrimoine. Le deuxième concerne l'espace, avec le patrimoine et sa formation, la géographie seigneuriale, l'administration et les rentes, les charges de nomination royale et ecclésiastique. Le troisième est consacré au pouvoir, avec les résidences du lignage, la cour seigneuriale, le recrutement et les temps de service, les rémunérations et le pouvoir régional du lignage.

L'auteur met à mal la généalogie couramment acceptée, et probablement forgée dans l'entourage des Coutinho au XV^e siècle, qui les fait remonter à la période de la reconquête de la région. Il les rattache avec beaucoup plus de vraisemblance à un ministériel ayant exercé ses fonctions au XIII^e siècle dans le *couto*, ou seigneurie, de Leomil, qui restera la plus importante de leurs possessions, même après l'obtention, en 1441, du titre de comte de Marialva, localité située dans la même région de la Beira, et bien que leur résidence principale ait été établie dans la ville voisine de Lamego.

L'ascension du lignage commence au temps des rois Pedro et Fernando, avec les services rendus par Vasco Fernandes Coutinho, notamment dans les guerres avec la Castille, dites *guerras fernandinas*. Il se continue avec le « bon choix » effectué au moment de la crise dynas-

tique par le fils du fondateur, déjà décédé. Gonçalo Vasques Coutinho opte en effet, après un temps d'expectative, et à la différence d'autres nobles de la Beira, pour le maître d'Avis, et signe l'acte de son élection, aux Cortes de Coïmbre, comme le roi João I^{er}. Son absence à Aljubarrota est compensée par sa présence sur d'autres champs de bataille. Il est nommé maréchal en 1398, reçoit de nombreuses donations royales et participe en 1415 à la conquête de Ceuta, premier pas de l'expansion portugaise au-delà des mers, comme son fils aîné, Gonçalo Vasques, bientôt comte de Marialva, à la désastreuse expédition de Tanger en 1437. Les Coutinho occupent simultanément d'importants postes ecclésiastiques, avec deux évêques, l'un, Fernando Martins, à Viseu, puis Coïmbre, et l'autre, son frère, Luís Coutinho, également à Viseu, puis Coïmbre. On note que ces évêchés, surtout le premier, correspondent à la zone où se situent les principales possessions de la famille.

L'auteur souligne que, si importante qu'ait été la relation avec la Couronne dans la construction du patrimoine lignager, l'influence et le pouvoir qu'il exerçait dans la région et le pays s'appuyaient également sur la cohésion dont faisaient preuve ses différentes branches et les alliances avec d'autres lignages. Cette cohésion était facilitée par le caractère régional de la distribution des seigneuries et des carrières politiques et ecclésiastiques des membres de la maison.

Un ensemble de dix-sept cartes permet de visualiser aisément l'extension successive de l'emprise des Coutinho et sa localisation prépondérante, durant la période considérée, dans la zone située immédiatement au sud du Douro. De très copieux appendices donnent, sous forme de tableaux, les seigneuries (*jurisdições*) possédées par les différents membres du lignage, avec leurs superficie et population (selon les données du début du XVI^e siècle), les revenus annuels pour les années 1433-1434, les références et le contenu résumé de toute la documentation utilisée.

JEAN-PIERRE MOLÉNAT

Malcolm Vale

The Princely Court: Medieval Courts and Culture in North-West Europe, 1270-1380
Oxford, Oxford University Press, 2001,
xviii-422 p.

L'histoire des cours médiévales bénéficie depuis quelques années d'un regain d'intérêt de la part des historiens. Dans *The Princely Court*, Malcolm Vale offre cependant une approche renouvelée de la question, en prenant le parti d'une perspective comparative, qui englobe les cours d'Angleterre, de la France du Nord et des Pays-Bas, toutes cours où le parler « francien » s'imposa jusqu'à la fin du XIV^e siècle, et en choisissant comme cadre chronologique une période relativement négligée par l'historiographie des cours, celle du dernier tiers du XIII^e siècle, moment où, à l'accession de la dynastie bourguignonne en Flandre et en Artois, les hôtels princiers commencent à laisser une documentation financière appréciable.

Se réclamant de certaines approches anthropologiques, l'auteur fait aussi le choix de considérer comme un ensemble la culture matérielle des cours, leur culture littéraire, musicale et artistique, mais aussi leurs rituels, coutumes et leur éthique. Il apparaît bien nécessaire d'en examiner les produits en fonction des besoins de la société curiale, en particulier de la liturgie, et de restituer leur dimension symbolique à certaines manifestations de la vie courtoise : une contribution importante de l'ouvrage à la connaissance de la question est de démontrer que les activités de cour et l'étalage somptuaire exprimaient le statut et la fonction au sein d'une société hiérarchique, mais qu'ils marquaient aussi les rites de passage et témoignaient du désir de commémoration omniprésent dans la société aristocratique au XIV^e siècle.

L'ouvrage comprend aussi une analyse originale de la cour comme corps du prince, embellie par le service qui y est accompli et régulé par la succession de périodes d'abstinence et d'indulgence dans le cadre de l'année liturgique. M. Vale revendique pour son étude des rituels le modèle de l'analyse iconographique, qui s'attache à dégager les différents niveaux de signification. Le thème des vœux prêtés sur

des oiseaux, qui apparaît dans la littérature relative aux cours mais qui est également documenté par les documents financiers des hôtels, se prête particulièrement bien à cette démarche. Puisant dans le fonds littéraire commun de l'aristocratie – bestiaires, poésie et traités de fauconnerie – l'auteur rappelle que des vertus et des vices particuliers étaient attachés aux oiseaux et par conséquent à ceux qui mangeaient leur chair. Et ce sont sans doute les bestiaires qui donnent la clé de la fameuse cérémonie de la Pentecôte 1306, organisée par Édouard I^{er} à Westminster pour l'adoubement de son fils, où les cygnes – créatures sacrificielles et hérauts de la mort sur lesquels les chevaliers présents au banquet durent prêter serment d'aller combattre Robert Bruce – symbolisaient sans doute un roi aux portes de la mort.

L'auteur s'attache aussi à dégager les traits communs et fondamentaux des cours dans l'espace de l'Europe du Nord-Ouest : celles-ci étaient des communautés qui partageaient les mêmes valeurs, normes et conventions. Elles étaient aussi des milieux cosmopolites et ouverts, surtout celles qui étaient dominées par une dynastie « étrangère » à la région. Cependant, toutes les cours de l'espace étudié n'étaient pas identiques : ainsi, les offices héréditaires de l'hôtel ont survécu dans certaines cours des Pays-Bas jusqu'à une époque tardive, et pouvaient d'ailleurs être donnés, vendus ou rachetés par le prince. En matière de consommation, les cours des Pays-Bas étaient également mieux situées que celle d'Angleterre, par exemple, pour s'approvisionner en draps pour les distributions régulières de vêtements, ou livrées, qui permettaient de donner une expression visuelle à la hiérarchie de l'entourage princier. En revanche, certaines oppositions traditionnelles qui apparaissent dans la littérature relative aux cours font ici l'objet d'un nouvel examen : ainsi, le contraste a souvent été souligné entre le développement d'un centre royal unique en Angleterre, Westminster, et l'existence d'un véritable réseau de hauts lieux symboliques de la royauté française, Saint-Denis, Reims et Paris. Mais l'auteur suggère de revenir sur cette opposition, en rappelant que Cantorbéry, York, puis Windsor tinrent un rôle important dans l'histoire de la royauté anglaise à la fin du Moyen Âge.

Un des apports fondamentaux de l'ouvrage consiste en une étude du patronage des cours, qui se veut détachée des concepts modernes de goût et de mécénat : ainsi, les « artistes de cour » n'avaient pas de position privilégiée dans l'entourage des princes, et il est impossible d'observer une quelconque césure entre les arts appliqués et autres manifestations plus « élevées » de la production artistique. On ne peut non plus parler d'un « style de cour » au ^{xiv}^e siècle, mais plutôt d'un fonds commun de styles artistiques gothiques. La distinction entre la « haute » culture et des modes d'expression plus « populaires » paraît également artificielle. Le cas des activités ludiques – la chasse, le tournoi et les jeux – montre de manière exemplaire l'ouverture des cours, le fait qu'elles se situaient à la confluence de plusieurs courants culturels. Ainsi, les tournois, organisés par les princes des Pays-Bas dans un contexte civique, avaient lieu au moment des grandes fêtes religieuses et se trouvaient au centre de toute une série d'autres activités, en particulier commerciales. Les principaux jeux auxquels on s'adonnait en milieu curial étaient les échecs et les jeux de « tables », qui rappelaient le combat, mais aussi la paume et les quilles, apparemment plus « populaires ».

Au ^{xiv}^e siècle, les cours étaient encore itinérantes : la fixation des centres administratifs et l'apparition de capitales ne mit pas fin à cette pérégrination. Mais il ne faut pas voir dans la nature décentralisée et le péripatétisme des cours princières un obstacle au patronage artistique et littéraire. M. Vale souligne que les constructions politiques fluides furent même un cadre propice aux développements culturels, et l'exemple de la Flandre montre bien que la stabilité politique n'était pas nécessaire à la floraison de la créativité artistique. On observe cependant qu'au cours de cette période les villes constituèrent des pôles de plus en plus attractifs, un phénomène déjà mis en relation avec les revenus en argent croissants des princes aux dépens des rentrées en nature. La gravitation des cours autour des villes conduisit nombre d'entre eux à se reposer sur l'infrastructure du patronage artistique urbain, et plutôt que de s'intéresser aux retombées de la fixation des centres de gouvernement sur le patronage des arts, l'auteur suggère

de prendre en compte la contribution des villes à la vie de cour et d'examiner dans un même cadre le patronage artistique des cours, du haut clergé et de la haute bourgeoisie. Par exemple, les « machines » commandées par les comtes d'Artois pour orner Hesdin suggèrent tout autant une influence sicilienne et byzantine que des liens avec le théâtre arrageois. L'ouvrage trace aussi un vivant tableau des hôtels princiers dans les villes : dans la plupart des cas, les officiers chargés de loger l'entourage du prince devaient trouver des logements dans les auberges et dans les tavernes, signe que, pour reprendre la phrase de l'auteur, « les cours commencent à déborder dans les villes. »

Cette réflexion conduit M. Vale à s'interroger sur le rapport entre les cours et les autres cadres politiques. Le tableau qui se dégage à la lecture de cette étude est celui d'une nébuleuse de cours, entre lesquelles circulaient les membres d'une élite partageant les mêmes valeurs culturelles et, jusqu'à la fin du ^{xiv}^e siècle, une même langue, artificielle et littéraire. Les cours apparaissent aussi comme des entités qu'il est difficile d'analyser en termes institutionnels ou encore d'intégrer dans une vision de la fin du Moyen Âge comme dominée par la montée en puissance du sentiment national et de l'État-nation de type « moderne ». Toutefois, certains développements des cours au ^{xiv}^e siècle annoncent l'époque moderne. La croissance du rôle politique et financier des chambres est un phénomène qui apparaît bien en place, dans les cours de l'espace étudié, dès le deuxième quart du ^{xiv}^e siècle : on voit les princes s'entourer de *familiares* qui ont désormais des titres et des offices dans la chambre, un développement qui préfigure les cours permanentes et qui marque, pour l'auteur, sans qu'on doive le suivre, peut-être, dans cette interprétation, une rupture avec la période précédente de la vie curiale, qui aurait vu coexister un hôtel domestique et militaire et la réunion occasionnelle de grandes cours. Cette belle contribution à l'histoire des cours devrait en tout cas permettre aux historiens de remettre en question un certain nombre d'acquis et d'explorer de nouvelles avenues de recherche.

FRÉDÉRIQUE LACHAUD

Hugh E. L. Collins

The Order of the Garter, 1348-1461: Chivalry and Politics in Late Medieval England
Oxford, Clarendon Press, « Oxford Historical Monographs », 2000, xi-327 p.

L'histoire de l'ordre de la Jarretière au Moyen Âge demeure à bien des égards obscure, en dépit de l'ample littérature sur la question : les intentions du fondateur, les premières manifestations de l'ordre, les retombées des péripéties politiques sur son évolution ont fait l'objet d'estimations contrastées, qui reflètent en partie le caractère disparate et incomplet de la documentation. Le mérite de l'ouvrage de Hugh E. L. Collins est de venir offrir des éléments nouveaux à la discussion, sur la base d'une étude prosopographique des membres de la Jarretière, depuis sa fondation jusqu'à la fin du règne de Henri VI, et de réévaluer les rapports entre les idéaux chevaleresques et le monde politique. Le processus de nomination des compagnons de l'ordre – au nombre de vingt-six – visait à prévenir une sur-représentation de la haute noblesse, puisqu'il reposait sur trois catégories : les chevaliers bacheliers, les barons et bannerets, et finalement les *earls* et les membres de la haute noblesse au-dessus de ce rang. Cependant, le choix final demeurait entre les mains du roi, ce qui justifie une étude de l'évolution de l'ordre règne par règne. L'intervention personnelle du monarque marqua en effet la composition de la Jarretière : d'abord dominé par l'éthique chevaleresque et militaire, l'ordre, à la fin du règne d'Édouard III et au début du règne de Richard II, fut marqué par l'influence des factions de cour. Rompant avec la politique de Richard II, Henri IV fit de la Jarretière un instrument de sa politique de conciliation avec la noblesse hostile à la nouvelle dynastie. Mais ce fut sous Henri V que l'ordre connut un nouvel apogée : le vainqueur d'Azincourt redonna une impulsion martiale à la Jarretière, politique favorisée par la disparition naturelle d'un nombre important de membres, tout en renouvelant ses structures, les premiers statuts à avoir survécu étant datés de 1421. La longue minorité d'Henri VI et le peu d'intérêt de ce monarque pour la vie militaire permettent d'expliquer le retour des influences des factions de cour sur la composi-

tion de la fraternité, mais celle-ci était trop marquée par son passé chevaleresque pour changer radicalement d'orientation. Le contexte politique des nominations ne peut être ignoré : il est certain que le choix de certains membres fut, tout au long de l'histoire de la Jarretière aux XIV^e et XV^e siècles, déterminé par les impératifs des relations entre le roi et la haute noblesse. Il le fut aussi, dans une certaine mesure, par les nécessités diplomatiques : si Édouard III envisagea dès le départ la Jarretière comme un ordre international, il ne perçut peut-être pas d'emblée son potentiel diplomatique, et le rôle diplomatique de l'ordre fut l'objet d'un développement graduel, la nomination de membres étrangers à la Jarretière reflétant le prestige de l'ordre à l'étranger tout autant que la réalité des relations internationales. De telles élections n'étaient d'ailleurs pas sans créer des difficultés : H. E. L. Collins montre de manière détaillée les problèmes soulevés par l'élection de Guillaume d'Ostrevant en 1390, ainsi que l'ambiguïté de l'élection de Sigismond, l'empereur souhaitant sans doute utiliser ce signe manifeste de l'alliance anglaise au concile de Constance, alors que, pour Henri V, l'élection avait été motivée par des considérations militaires et politiques. Mais ce pragmatisme politique ne doit pas masquer les continuités essentielles dans la composition de la fraternité, puisque prouesse militaire et éthique chevaleresque ne furent jamais perdues de vue dans les critères de sélection, et c'est cet équilibre, tout autant que son caractère élitiste, qui, aux yeux de l'auteur, permet d'expliquer le succès durable de la Jarretière auprès de la noblesse.

Le prestige de l'ordre était également assuré par les cérémonies qui se déroulaient chaque année au moment de la fête de saint Georges, à Windsor, où plusieurs bâtiments avaient été construits à cet effet. Festivités, réunions des membres de la fraternité et processions alternaient pendant trois jours. D'autres membres de la noblesse, dont des parentes ou épouses de membres de la Jarretière, et une partie de la cour participaient à ces cérémonies qui étaient accompagnées de distributions de vêtements décorés de l'insigne de la Jarretière et par des livrées d'insignes. L'auteur distingue une première période dans l'histoire de ces cérémonies, marquée par

l'utilisation d'images et de symboles puisés dans le fonds allégorique, alors prédominant dans la culture du milieu de cour, de la période des Lancastre, où l'embellissement rituel et le décor chevaleresque prirent une part croissante dans les festivités, en parallèle avec le développement de la science héraldique. La fraternité recevait aussi le soutien spirituel d'un collège de douze chanoines, avec à leur tête un doyen, en plus d'un nombre important d'autres clercs, et l'investissement financier représenté par l'organisation des cérémonies comme par l'entretien du collège démontre l'importance acquise par l'ordre dans l'image de la monarchie anglaise. De manière assez curieuse, cependant, la Jarretièrre apparaît peu dans les sources contemporaines. Les chroniqueurs anglais l'ignorent presque totalement, et elle est avant tout mentionnée par des auteurs proches de la cour ou liés à des membres de l'ordre : les poèmes qui en font état, ou bien les manuscrits enluminés qui reproduisent certains aspects de la vie de la Jarretièrre, sont en général issus de commandes de membres de la fraternité.

De nombreux aspects de l'histoire de l'ordre fondé par Édouard III demeurent dans l'ombre : les liens entre le culte de saint Georges et la vie de la fraternité, la fonction précise du collège rattaché à la chapelle Saint-George à Windsor, la signification de la dimension fraternelle de la fondation sont autant de questions que la documentation ne permet peut-être pas de traiter – l'attraction de la Jarretièrre reposait d'ailleurs en partie sur son caractère énigmatique –, mais l'étude de H. E. L. Collins a levé un pan du voile.

FRÉDÉRIQUE LACHAUD

Cord Ulrichs

*Vom Lehnhof zur Reichsritterschaft.
Strukturen des fränkischen Niederadels
am Übergang vom späten Mittelalter
zur frühen Neuzeit*

Stuttgart, F. Steiner Verlag, « Beihefte
der VSWG-134 », 1997, 222 p.

La thèse de Cord Ulrichs sur la *Niederadel* franconienne (noblesse non titrée, et non pas « petite noblesse ») du XIV^e au XVI^e siècle vise

à retracer la constitution d'un groupe sociopolitique nouveau, la chevalerie d'Empire (*Reichsritterschaft*), défini par la non-médiatisation, par les États princiers, de sa relation à l'empereur – phénomène dont les terres d'élection ont été la Rhénanie supérieure, la Souabe et, justement, la Franconie. C. Ulrichs rappelle avec force, contre une historiographie fort datée qui voyait les origines de cette institution dans la ministérialité d'Empire du Moyen Âge central, qu'il s'agit au contraire d'une novation de la première moitié du XVI^e siècle, qui crée, au sein d'une *Niederadel* jusque-là homogène, un clivage interne entre ceux qui ont et n'ont pas accédé à la *Reichsunmittelbarkeit*. Pour reconstituer les modalités de cette création d'un groupe, l'auteur étudie, tout au long des XIV^e et XV^e siècles, les familles qui le formèrent ; l'ampleur de la population considérée (quatre cent onze groupes de parenté) rendait inévitable une approche quantitative, que l'on ne peut que saluer tant est grande sa rareté dans l'historiographie allemande. Cet intérêt méthodologique n'est cependant pas sans ombre, et tout d'abord parce que les chiffres ainsi obtenus ont été traités fort cavalièrement : sans même considérer que C. Ulrichs ne semble pas bien au fait des méthodes, pourtant peu complexes, du calcul d'un pourcentage d'évolution (voir les erreurs systématiques de la p. 93, qui surévaluent systématiquement de 100 points les augmentations), le traitement statistique se limite en tout et pour tout au calcul de moyennes pour des périodes arbitraires de cinquante ans (1300-1350, 1350-1400, etc.). Outre que les données rassemblées étaient suffisamment denses pour permettre une étude chronologique plus fine, qui eût permis d'étudier les décalages dans l'évolution des différents paramètres, et ainsi d'émettre des hypothèses sur les causalités, la moyenne est, pour qui se donne comme objet la distinction progressive d'un groupe au sein d'un ensemble englobant, l'indicateur le moins pertinent, puisqu'au contraire elle rend invisible les écarts au sein de la population étudiée (voir le tableau 15). Surtout, la méthode qui consiste à étudier, dans un passé où il n'existait pas encore, un groupe, est de nature téléologique, et suppose comme une rétroactivité de la causalité historique, une existence virtuelle du

groupe à venir – ce qui est justement ignorer l'importance de la constitution en groupe, c'est-à-dire en une configuration sociale d'une efficace propre. Le risque est donc d'imposer, à une fin du Moyen Âge qui n'en peut mais, une problématique caractéristique de l'époque moderne, et, ce faisant, de ne pas se donner les moyens de cerner les questions spécifiques qui se posaient aux agents.

Tel semble bien être le cas pour la Franco-nie des ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles, où le problème n'était pas la constitution d'un groupe nouveau, la chevalerie d'Empire, au sein d'un groupe déjà existant, la noblesse non titrée, mais tenait, plus fondamentalement, à la définition de la nature des liens constituant les groupes sociaux, et donc à la nature de ces groupes eux-mêmes. Ainsi, l'une des principales sources exploitées par l'auteur, les registres de fiefs, montrent une transformation essentielle dans la constitution des configurations sociales : tandis que, jusqu'au début du ^{xv}^e, ils regroupent de façon unifiée tous les vassaux, ils les rassemblent ensuite en chapitres distingués selon leur qualité (nobles titrés, nobles non titrés, bourgeois, paysans). Ce qui se joue dans cette réorganisation scripturaire n'est rien moins que la transformation des critères jugés pertinents pour la constitution discursive des groupes : d'une logique médiévale où prévaut la nature du lien (en l'occurrence la vassalité), qui unifie les personnes sur lesquelles il porte, l'on passe à une logique moderne où domine l'appartenance des personnes à un groupe, préalable à ce lien particulier¹. Un vassal n'est plus désormais simplement un vassal, mais un noble qui tient un fief, ou un bourgeois qui tient un fief, etc. La sémantique sociale n'est donc plus centrée sur la nature du rapport, mais sur celle des personnes qui entrent dans ce rapport – ce qui n'est pas sans effet et sur le rapport lui-même (dans le courant du ^{xv}^e siècle, postérieurement donc à la réorganisation des livres de fief, se distinguent progressivement un droit roturier et un droit noble des fiefs) et sur la nature des groupes auxquels appartiennent les agents, puisque l'on passe de groupes créés par une relation particulière (les vassaux de tel prince), à d'autres dont l'existence est affirmée dans l'absolu et qui entrent en relation entre eux, les états (*Stände*)². Seule la prise en considéra-

tion de cette évolution fondamentale aurait permis de donner à l'objet étudié sa signification, puisqu'ainsi la *Reichsrittershaft* n'apparaît que comme l'une des modalités possibles de la définition des états et de leurs rapports entre eux (le problème étant celui du caractère médiatisé ou non par les princes du rapport entre la noblesse et l'empereur), c'est-à-dire aussi bien comme l'un des modes du passage d'une logique centrée sur la relation (constitutive de groupes) à une logique centrée sur les groupes (constitutifs de relations). L'évolution spécifique à une partie du sud de l'Allemagne n'est donc en rien contradictoire de l'évolution européenne générale, mais au contraire la renforce en l'adaptant aux conditions spécifiques à ces régions, y rendant ainsi possible sa réalisation.

La question est alors celle des conditions et modalités de l'effectuation de cette évolution particulière (non pas seulement, donc, la création d'un groupe noble, mais sa constitution comme organisation formalisée exerçant un pouvoir collégial autonome), et le matériau quantitatif rassemblé par C. Ulrichs permet d'avancer des hypothèses. Dans une région où, hormis le margraviat de Brandebourg, les principautés étaient ecclésiastiques (évêchés de Wurtzbourg, Bamberg et Eichstätt), central apparaît le rôle des chapitres cathédraux, qui présentaient bien avant la première moitié du ^{xvi}^e siècle ces caractéristiques d'un groupe formalisé exerçant un pouvoir collégial autonome. Justement, leur recrutement, en cette même période charnière du début du ^{xv}^e siècle qui voit la transformation des livres de fiefs, se modifie : si la majorité des chanoines était antérieurement déjà issue de la noblesse non titrée, celle-ci devient désormais hégémonique (ainsi, pour Wurtzbourg, à une stabilité autour de 65 % au ^{xiv}^e siècle succède dans la première moitié du ^{xv}^e un saut à 85 %). Et, ce qui est essentiel pour comprendre la distinction progressive, au sein de cette noblesse non titrée, de l'élite qui formera la *Reichsrittershaft*, cette augmentation permet d'engager une autre transformation, la mainmise sur les prébendes d'un petit ensemble stable de groupes de parenté : le pourcentage des « familles » représentées dans le chapitre de Bamberg lors du demi-siècle précédent, et que l'on ne retrouve pas

dans le suivant, passe de 80 % entre 1400 et 1450 à 60 %, puis 30 % au cours des deux demi-siècles ultérieurs (et bon nombre de ces disparitions sont dues à l'éviction de la seule noblesse titrée). Se constitue ainsi un noyau stable et restreint auquel, par le contrôle sur la nomination aux prébendes que lui procure la transformation de leur gestion dans le cycle de vie de ses membres (le transfert de prébendes *inter vivos*, qui permet au sortant de s'assurer, notamment contre les provisions épiscopales, de l'identité de celui qui lui succède, passe à Bamberg de 35 % dans la première moitié du xv^e à 55 % au début du xvi^e siècle), s'agrègent progressivement d'autres groupes de parenté issus de la noblesse non titrée, dont il se renforce. La signification de cette évolution apparaît pleinement lorsqu'on la rapporte aux transformations qui affectent l'autre possibilité de pouvoir institutionnel offerte aux mêmes familles, les offices de l'administration territoriale, dont la nomination est, elle, contrôlée par les princes : le mouvement y est strictement inverse, caractérisé par l'augmentation du pourcentage de familles sortantes. Il semble donc probable que la constitution, au début du xvi^e siècle, d'un nouveau pôle laïque de pouvoir, se soit opérée par l'importation de pratiques institutionnelles développées dans le cadre de l'Église, où s'était par ailleurs constitué le groupe qui allait ainsi s'affirmer victorieusement contre la « genèse de l'État moderne ».

L'étude de C. Ulrichs livre donc des données importantes, mais dont l'exploitation a pâti d'une problématique qui ne s'est dégagée que sur un plan théorique de l'illusion, entretenue par l'historiographie antérieure, d'une *Reichsritterschaft* existant de toute éternité, sans en tirer les conséquences méthodologiques adéquates – cause de déséquilibres souvent gênants (le problème, central, de l'alliance matrimoniale entre parentés nobles est évacué en deux pages, tandis que la présentation chronologique des événements politiques, déjà parfaitement connue par d'autres travaux, représente les 2/5 de l'ouvrage).

JULIEN DEMADE

1 - Il en va exactement de même pour l'autre grande relation de subordination, celle des *Diener*,

qui renvoie à n'importe quelle situation de service, du service armé au service domestique le plus bas.

2 - Joseph Morsel, dans une étude lexicométrique de la désignation sociale portant justement sur le même groupe que celui étudié par l'auteur, a parfaitement montré le passage, à la même époque, de la noblesse comme qualité définissant des individus, à la noblesse comme groupe d'appartenance d'individus : X n'est plus désigné comme *adelmann* (« noble homme ») mais comme *einer vom adel* (« homme appartenant à la noblesse »).

Évelyne Van Den Neste

Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)

Paris, École des chartes, « Mémoires et documents de l'École des chartes, 47 », 1996, xi-411 p.

L'intérêt pour l'étude de la noblesse médiévale ne se dément pas et c'est à juste titre que ce domaine constitue actuellement l'un des champs de recherche les plus actifs et les plus renouvelés de l'histoire politique et sociale de la fin du Moyen Âge en particulier. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la seule historiographie française¹, mais continue d'animer par exemple le rythme des productions des historiens allemands (pour lesquels ces orientations de recherche ont une longue tradition)².

L'étude d'Évelyne Van Den Neste apporte une importante contribution à cet ensemble, d'autant qu'elle s'inscrit pleinement dans les perspectives récemment développées, touchant les représentations, la culture festive, la mise en scène du politique, la définition des groupes sociaux. Le point de vue adopté se signale en outre par les sources retenues, les comptes ducaux et communaux, et par l'espace choisi, les villes de Flandre, lieu d'épanouissement d'une civilisation urbaine soumise aux influences conjointes ou contradictoires de l'Empire, de la France, de l'Angleterre et bientôt de la Bourgogne. De l'observation minutieuse et privilégiée des sources comptables, c'est-à-dire à quelque distance des chroniques, récits, romans et armoriaux (même si bien entendu ces matériaux sont pris en compte), surgit une analyse conduite au plus près des conditions matérielles de la fête urbaine des

Pays-Bas méridionaux, fête bourgeoise autant que noble dont l'observation met en lumière les effets d'imitation et d'acculturation si prononcés dans bien des villes du Moyen Âge tardif. On voit en particulier combien le emploi, le multifonctionnel et le provisoire sont inséparables des rites dont la fonction, à travers joutes bourgeoises et tournois nobles, ne fut pas seulement de fluidifier mais aussi de marquer les frontières sociales. Car, ainsi que le souligne avec raison l'auteur, ces spectacles mettent en lice trois acteurs : la cour du prince, les corps des cités et les habitants de la ville.

Il convient avant tout de mettre en relief les importants résultats auxquels l'auteur aboutit de façon très convaincante. Les comptes municipaux exploités, spécialement ceux de Bruges, Douai, Lille, Mons, Valenciennes et Ypres, révèlent une chronologie et une fréquence révélatrices des tournois qui paraissent autant le fait de la bourgeoisie que de la noblesse : une proportion qui vient corriger l'image renvoyée par les chroniques ou par la littérature courtoise, plus volontiers portées à célébrer les faits du prince et de ses fidèles. Pour autant, cet équilibre ne signifie pas équivalence et l'étude montre bien, au-delà des ressemblances apparentes, les différences de fond qui séparent spectacle noble et spectacle bourgeois. Le temps des joutes n'est pas celui des tournois, et les logistiques urbaines ou comtales, puis duciales, ne mettent pas à disposition les mêmes infrastructures matérielles. Ce chapitre consacré à l'organisation matérielle des fêtes et pas d'armes constitue d'ailleurs l'un des plus stimulants de l'ouvrage car il n'oublie pas, et c'est le grand avantage des sources comptables, les sommes d'investissement et de travail que recouvrait l'organisation de telles fêtes : matières premières (et leur acheminement), artisans, salaires, coûts de construction... jusqu'aux conceptions architecturales d'un art pensé de l'éphémère. La seconde partie de l'étude est consacrée aux aspects plus proprement politiques et représentatifs des célébrations : rituels et règlements ; décors, fastes et costumes ; banquets. Mais là encore, l'œil de l'auteur a retenu les aspects économiques et comptables d'un tel commerce des récompenses et des exubérances : le nombre de serviteurs, les quantités de vin, le coût des

décors, la valeur des prix... L'optique n'a pas été différente quand il s'est agi de donner un peu plus de vie et d'étoffe à une figure peu connue des tournois, celle du héraut que vient éclairer du dessous, et non de biais ou du dessus, l'étude de ses privilèges et salaires. Cette figure, chargée non seulement de proclamer mais aussi d'organiser et bientôt de raconter les faits d'armes, assure une heureuse transition en direction des organisateurs, participants et spectateurs – princes, villes et bourgeois – dont l'observation aboutit à mettre d'abord en valeur une certaine continuité entre le XIV^e et le XV^e siècle. C'est que l'attitude des pouvoirs (ecclésiastique, princier, urbain) face aux fêtes n'a pas fondamentalement changé : elle demeure caractérisée par un souci de contrôle et de prise en main. Tout au plus peut-on voir que l'accroissement du poids financier de la fête sur les budgets de la ville, du prince et des joueurs eux-mêmes contribue à une hiérarchisation sociale et au déploiement d'un nouveau système de financement dans lequel les ducs de Bourgogne étaient déjà passés maîtres avant même de prendre pied dans ces bas pays durant le dernier tiers du XIV^e siècle. C'est précisément avec les ducs de Bourgogne que les données changent : pour les nouveaux venus, le gouvernement des « royaumes ludiques » des villes de Flandre fut loin d'être un souci mineur car il ne s'agissait pas moins de transformer ces symboles de l'autonomie urbaine en symboles de la soumission urbaine : la fête de la ville, joute ou pas d'armes, devient alors une sorte d'entrée chargée de participer à la politique de ce que l'auteur appelle « l'État-spectacle ». Le rituel est certes maintenu mais réorienté en faveur du prince, sans pour autant que les bourgeois cessent de croire aux vertus de l'imitation du mode de vie nobiliaire : et l'on pouvait particulièrement faire confiance à Jean sans Peur et Charles le Téméraire pour conduire à leur meilleur profit cette fructueuse équivoque.

Un très riche appareil justificatif vient étayer l'étude de É. Van Den Neste : chronologie des tournois entre 1300 et 1500, avec mention des lieux, occasions, organisateurs et participants d'une part ; comptes de dépense d'autre part : des informations traduites en tableaux et graphiques dont tous les résultats

n'ont pas été exploités dans le cœur même de l'ouvrage. C'est dire qu'il reste encore à écrire et que ce livre est riche de prolongements (d'autant plus prometteurs qu'ils annoncent une contribution de poids aux rapports entre villes et noblesses). Une dernière remarque : les connaisseurs de l'historiographie germanique sur le sujet regretteront peut-être la faible place occupée par la bibliographie en langue allemande. Si Werner Paravicini figure bien parmi les titres consultés (davantage en raison de ses recherches bourguignonnes), le recueil de Josef Fleckenstein sur le tournoi (certes qualifié de « référence » par l'auteur) ne fait l'objet que d'une mention, et un écho modéré est réservé aux contributions de Thomas Zotz, tandis qu'Arno Borst ou Andreas Ranft, mais aussi Heinz Thomas (sur le discours) ou Gerd Althoff (sur les rituels) se seraient révélés d'un grand profit. Regret d'érudit sans doute qui n'enlève rien à cette étude, véritable tribune à partir de laquelle il est permis d'observer que gouverner, en cette fin du Moyen Âge, c'est donner, donner à faire et donner à voir.

PIERRE MONNET

1 - Voir MARTIN AURELL, *La noblesse en Occident*, Paris, Armand Colin, 1996, et PHILIPPE CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France*, Paris, PUF, 1997, pour ne citer que ces deux synthèses.

2 - Voir notamment WERNER PARAVICINI, *Preußenreise des europäischen Adels*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1997 ; et OTTO GERHARD OEXLE et WERNER PARAVICINI (dir.), *Nobilitas*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1997 ; WERNER RÖSENER (dir.), *Jagd und höfische Kultur*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1997.

Duccio Balestracci

La festa in armi. Giostre, tornei e giochi del Medioevo

Rome-Bari, Laterza, 2001, 246 p.

L'ouvrage de Duccio Balestracci examine les divers aspects de ces « jeux de guerre » mettant en scène, au Moyen Âge, des combattants ou encore des animaux, autant de divertissements aristocratiques à l'origine, toujours profanes, mais qui peuvent quelquefois s'inscrire dans un cycle de célébrations religieuses. Ces

dernières ne constituent cependant pas le propos de l'auteur, contrairement à la synthèse de Jacques Heers¹ qui mettait en perspective les festivités profanes et les manifestations d'ordre liturgique et religieux. D'ailleurs, le travail ici présenté complète cette dernière, à la fois par sa perspective, plus analytique, et son propos, plus resserré, davantage qu'il ne la dépasse. Pourtant, l'étude de la dimension anthropologique et de la fonction sociale du jeu a été considérablement renouvelée depuis quelque temps, aussi bien par les historiens des sociétés que par ceux des mentalités religieuses, ou encore par les spécialistes de la violence et des mécanismes de régulation sociale. Le travail de D. Balestracci s'efforce de rendre compte en partie de ces changements de perspective. Sa méthode repose sur un parti pris comparatif, l'auteur mettant en relation les manifestations de « fêtes en armes » puisées dans l'ensemble de l'Occident médiéval, tout en se plaçant dans la longue durée. Il ne se limite pas au seul groupe aristocratique, mais insiste aussi sur l'appropriation, notamment au sein des élites urbaines, de modèles de comportement issus de la noblesse.

Le lecteur trouvera dans ce livre une belle présentation d'ensemble appuyée sur des exemples nombreux, concernant pour l'essentiel la période des XIII^e-XVI^e siècles. L'ouvrage s'articule ainsi autour de vingt-sept chapitres, d'ampleur inégale, qui examinent successivement les divers aspects du divertissement guerrier. Si la lecture en est fort aisée, la cohérence d'ensemble peut souffrir quelquefois d'une structure quelque peu syncopée. Ce rythme cache cependant deux grandes orientations. Dans un premier temps (chap. 1 à 12), l'auteur examine les différents aspects du tournoi, de la diffusion du terme et de la pratique à sa signification sociale et à ses représentations, en passant par son déroulement, ses aspects matériels ou idéologiques, les lieux et les temps structurant ce type d'événement festif, ses acteurs, ses implications sociales ou éthiques, ainsi que le discours porté par l'Église sur pareils divertissements profanes. Les derniers chapitres sont consacrés à d'autres aspects des jeux et divertissements mettant en scène des combattants, amateurs ou spécialistes, et des animaux, comme les chevaux ou les bovins, et structurés par une course ou un

affrontement codifié. L'auteur restreint d'avantage alors son propos pour s'attacher à des exemples procédant essentiellement de la péninsule italienne. Les sources consultées par D. Balestracci sont toutes éditées et d'origine littéraire le plus souvent (cycles arthurien et de la Table ronde), bien que l'auteur renvoie régulièrement aux statuts urbains, traités normatifs ou chroniques, voire au folklore toscan. Si nombre de travaux récents sont exploités, tels ceux de Franco Cardini ou de Jean Flori, pour ne citer qu'eux, on s'explique mal l'absence de références aux recherches récentes de Jean-Michel Mehl. On peut regretter aussi, au sein d'un travail par ailleurs si ample, que l'historiographie anglo-saxonne ou germanique soit si peu mise à contribution, l'auteur recourant à des ouvrages essentiellement péennsulaires et français. Deux dossiers iconographiques aux reproductions de qualité viennent, enfin, éclairer utilement le propos. L'ouvrage se présente donc comme une synthèse de travaux antérieurs et rend compte avec clarté de certaines hésitations ou controverses. Mais il semble souvent balancer entre l'étude de cas particuliers, qui paraissent quelquefois énumérés et juxtaposés, et la présentation synthétique, entre la démarche d'un Georges Duby face à Guillaume le Maréchal² et celle, plus ramassée, d'un Jacques Heers dans l'ouvrage cité plus haut. La perspective adoptée, celle d'un temps relativement long (du haut Moyen Âge au xvi^e siècle, avec des incursions au siècle suivant) et l'espace géographique couvert (l'Occident, avec une insistance particulière sur la France, l'Angleterre et surtout la péninsule italienne), imposait, il est vrai, ces choix et ce rythme, de même que le souci d'une démarche comparatiste. On peut regretter enfin que le regard porté par l'auteur sur les seuls jeux en armes, s'il rappelle avec bonheur les liens entre combats codifiés, chorégraphie et spectacles de théâtre, ne conduise pas à mettre davantage en avant la réflexion sur la place de la violence et sa fonction dans le monde médiéval.

THIERRY PÉCOUT

1 - JACQUES HEERS, *Fêtes, jeux et joutes dans les sociétés d'Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, Conférences Albert-le-Grand, 1971.

2 - GEORGES DUBY, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984.

Maria Antonietta Visceglia (éd.)

La nobiltà romana in età moderna.

Profili istituzionali e pratiche sociali

Rome, Carocci, « Università degli Studi Roma Tre, Dipartimento di studi storici, geografici, antropologici, ricerche-3 », 2001, XLII-476 p.

Malgré le développement important, depuis les années 1960, des travaux sur les noblesses de la péninsule italienne à l'époque des anciens États¹, la noblesse romaine, examinée il est vrai depuis quelques années à travers de nombreuses études partielles mais novatrices, n'avait pas jusqu'alors fait l'objet d'une approche d'ensemble. Les raisons de ce « retard » sont diverses : certaines sont propres aux cadres problématiques des recherches italiennes sur les noblesses – le « système patricien », proposé dans les années 1970 par Cesare Mozarelli pour étudier les noblesses des villes d'Italie du Nord, quoique retravaillé au début des années 1990 pour l'Italie du Sud, s'avère peu opérant pour de grandes métropoles comme Naples ou Rome –, d'autres concernent une historiographie de Rome qui, tournée principalement vers l'Église et la papauté, avait désinvesti, et ce jusqu'aux années 1990, l'espace proprement romain. Il faut ajouter à cela l'extrême complexité de la noblesse romaine, dont l'analyse implique la multiplication des investigations et des échelles d'observation.

L'étude de la noblesse romaine exige en effet d'articuler la permanence d'anciennes familles féodales, d'origine médiévale, l'existence d'une oligarchie spécifiquement urbaine, étroitement liée aux institutions communales qui siègent au Capitole et toujours ouverte aux nombreuses familles qui immigrèrent à Rome, le plus souvent à la suite de leur entrée dans l'administration pontificale, les dynamiques d'un État pontifical qui, depuis le retour définitif du pape Martin V Colonna à Rome en 1418, est considéré par certains, depuis Jean Delumeau et Paolo Prodi, comme un modèle de « modernisation », alors même que le carac-

tère non héréditaire de la monarchie pontificale crée un fort élément d'incertitude et d'instabilité. Sans oublier que Rome occupe une position centrale dans les relations entre États, qu'il s'agisse de ceux de la péninsule ou des autres États européens, plus ou moins proches de l'Église romaine.

Les contributions majeures apportées depuis de nombreuses années par Maria Antonietta Visceglia à l'étude des aristocraties du sud de l'Italie² l'ont conduite à développer une réflexion efficace pour affronter la complexité du cas romain. À la suite d'une introduction qui présente avec clarté et vigueur l'état des travaux et des discussions, l'ouvrage réunit douze contributions, œuvres pour la plupart de jeunes chercheurs et consacrées en quasi-totalité aux XVI^e et XVII^e siècles. Malgré l'évocation, dans le sous-titre, des *profili istituzionali*, il privilégie dans ses approches le point de vue des acteurs sociaux, notamment en exploitant les riches archives de quelques très grandes familles (Colonna, Borghese, Doria Pamphili, Caetani...). Ainsi la curie et la cour pontificale n'apparaissent-elles jamais en tant que telles³, alors que le phénomène du népotisme fait l'objet d'analyses originales, en particulier lorsqu'il est étendu aux femmes, avec le cas, sans doute très exceptionnel, de la belle-sœur d'Innocent X, Olimpia Maidalchini Pamphili, présenté comme la manifestation de l'emprise croissante de la famille papale dans son ensemble (Marina d'Amelia).

L'interrogation qui court tout au long de l'ouvrage concerne les formes spécifiques de la construction sociale de l'État pontifical. Elle aboutit à une remise en question claire et efficace d'une approche trop simplificatrice qui verrait dans la monarchie papale une expérience réussie de contrôle croissant par l'État de la vie politique et sociale. Malgré d'importantes réformes institutionnelles, au XV^e siècle, la papauté ne s'est pas emparée du contrôle des institutions urbaines ; le Capitole demeure aux mains d'un petit groupe de familles, indépendantes du pouvoir du pape, et le statut de citoyen romain (étape indispensable pour entrer dans la noblesse de la ville) reste un état recherché, et obtenu par un nombre élevé d'individus, même si les raisons sont loin d'en être immédiatement politiques (Alessandra

Camerano). L'armée pontificale n'attire qu'assez peu la noblesse romaine, qu'elle soit ancienne ou plus récente, alors qu'elle mobilise plus fortement celle des villes de l'État, et que les nobles romains n'hésitent pas à se mettre au service des souverains étrangers (Giampiero Brunelli). Enfin, loin d'avoir affaibli le pouvoir seigneurial des grands barons romains, la papauté, en créant de nouveaux fiefs, l'a même renforcé. De ce point de vue, l'étude de l'administration des fiefs des Borghese (Bertrand Forclaz) met en évidence les diverses ressources qu'en tirent les feudataires : les fiefs assurent toujours d'importants revenus économiques, tout en permettant surtout aux seigneurs et à leurs agents de jouer un rôle majeur dans la vie des communautés rurales, qui savent par ailleurs à leur tour en tirer profit.

Cette féodalité, même si elle s'est vraisemblablement resserrée au cours des siècles, reste encore forte. L'analyse géographique conduite pour le milieu des années 1790 (David Armando, Adriano Ruggieri), au cœur de l'État pontifical (les quatre provinces du Patrimoine, du Latium, de Maritime et de Campagne) souligne à la fois le poids et la continuité de cette présence féodale. Plus de la moitié des communautés est encore inféodée (soit 44 % de la population, un peu moins que les 71 % du royaume de Naples à la même époque), et de grands ensembles féodaux restent encore aux mains de quelques familles puissantes, souvent d'origine médiévale, comme les princes Colonna ou les ducs Caetani, mais aussi de familles plus récentes, propulsées par le népotisme pontifical, comme les princes Borghese, Barberini ou Chigi. Le fief étant indispensable à l'attribution d'un titre par le pape, et le prestige des familles titrées étant en relation directe avec l'importance de leurs fiefs, les grands féodaux jouissent toujours d'une position privilégiée dans le cérémonial de la cour pontificale.

Un des intérêts de l'ouvrage est de ne pas remplacer la domination croissante de l'État par la force arrogante d'une noblesse solidement ancrée dans la durée. Plusieurs travaux accordent une attention toute particulière aux crises de tous ordres qui ébranlent, à divers moments, l'aristocratie romaine : rumeur de la mort prochaine de Jules II Della Rovere, dans l'été 1511, qui suscite de grandes manœuvres

autour de Pompeo Colonna (Alessandro Serio), ou encore endettement des grandes familles, qui peut conduire les Caetani à envisager la vente de leur État féodal (M. A. Visceglia) ou les Colonna à constituer un « mont » familial qui leur permettra de sauver leur patrimoine (Sergio Raimondo). Cette fragilité aristocratique, quasi structurelle à Rome – il faut renégocier à chaque conclave la protection accordée à la famille par le nouveau pape, ne serait-ce que pour assurer le maintien de la présence dans la curie – est très visible à travers l'exercice même des fonctions de cardinal-neveu, position d'extrême pouvoir, mais brève, voire éphémère, qui suscite d'âpres rivalités entre ceux qui viennent de l'acquérir et ceux qui tentent de la conserver alors que l'oncle pontife vient de décéder. La fascinante étude de l'attentat contre le Pomarancio attribué discrètement au cavalier d'Arpin, explore ainsi ce monde instable des constitutions de clientèles et du mécénat artistique, autour de la figure du cardinal Scipione Borghese, neveu de Paul V (Alfredo Cirinei). Le vainqueur d'un jour peut rapidement se retrouver en position de perdant, alors que certains artistes réussissent parfois à conserver leurs chantiers, au plein cœur de la tourmente, en payant il est vrai des prix très élevés (comme la cession par le cavalier d'Arpin d'une extraordinaire collection de tableaux).

Cette précarité est également liée à la position « internationale » de Rome. Les grandes familles romaines sont des protagonistes souvent décisifs des luttes qui opposent roi de France – les Caetani ou les Caraffa sont des philo-français – au roi d'Espagne – les Colonna, au XVI^e siècle, sont les chefs indiscutés du parti philo-espagnol. Et il importe à beaucoup de mettre en scène ces liens privilégiés, par exemple en exposant dans leur palais des collections, plus ou moins importantes, de portraits des souverains régnants et de leur famille, auxquels ils sont liés, le plus souvent, par leurs fonctions (chef d'une faction, cardinal protecteur d'un souverain) ou par les ambassades que le pape a pu leur confier (Diane H. Bodart). La prééminence à Rome même dépend alors en partie de leur capacité à dialoguer directement avec les principaux souverains d'Europe (Nicoletta Bazzano), à jouer les intermédiaires

efficaces pour en obtenir des faveurs sans pour autant devenir un vassal.

La richesse et l'ampleur des analyses et des cas proposés font de ce recueil une contribution majeure à l'étude des noblesses italiennes et, par delà, aux débats actuellement en cours autour de l'analyse comparée des noblesses européennes. Les questions abordées ici ne soulignent que quelques-unes des limites de l'enquête elle-même. Quelle que soit la diversité de leurs origines ou de leurs parcours (les Pamphili, juristes de Gubbio installés à Rome dans les années 1450-1460, ne parviennent à la tiare qu'en 1644, avec l'élection d'Innocent X), toutes les familles étudiées appartiennent à l'aristocratie romaine la plus exclusive et sont étroitement liées à la cour et à l'institution pontificale, sur les quelque deux cents familles nobles que comporte Rome au milieu du XVII^e siècle. Dès lors, les liens incertains qu'auraient pu tisser la noblesse de la « ville » et la noblesse « papale » apparaissent mal. Du moins, les éventuelles tensions ne sont guère visibles, avant sans doute le XVIII^e siècle, lorsque la bulle *Urbem Roma* de Benoît XIV (1746) ébranle fortement la très hypothétique cohésion du groupe, dont les princes et ducs sont désormais exclus. Les doutes ne sont alors plus possibles, comme le notait naguère Philippe Boutry : « A Roma, non è la città che crea la nobiltà, ma il papa che la procura o la legitima⁴. »

JEAN BOUTIER

1 - Cf. le bilan dressé récemment par FRANCO ANGIOLINI, « Les noblesses italiennes à l'époque moderne : approches et interprétations », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XLV, 1998, pp. 66-88.

2 - En particulier, *Territorio feudo e potere locale. Terra d'Otranto tra medioevo ed età moderna*, Naples, Guida, 1988 (la seconde partie est totalement consacrée à l'étude des noblesses) ; *Il bisogno di eternità. I comportamenti aristocratici a Napoli in età moderna*, Naples, Guida, 1988 ; *Identità sociali. La nobiltà napoletana nella prima età moderna*, Milan, UNICOPLI, 1998. Il faut ajouter la direction d'un ouvrage majeur, *Signori, patrizi, cavalieri nell'età moderna*, Bari, Laterza, 1992.

3 - Rappelons un livre désormais classique : RENATA AGO, *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Bari, Laterza, 1990, et un ouvrage collectif, consacré

à la dimension politique de la cour de Rome : GIANVITTORIO SIGNOROTTO et MARIA ANTONIETTA VISCEGLIA (éds), *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento, Teatro della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998.

4 - PHILIPPE BOUTRY, « Nobiltà romana e curia nell'età della Restaurazione. Riflessioni su un processo di arretramento », in M. A. VISCEGLIA (éd.), *Signori, patrizi...*, op. cit., p. 397.

Michel Nassiet

Parenté, noblesse et États dynastiques, XV^e-XVI^e siècles

Paris, Éditions de l'EHESS, « Recherches d'histoire et de sciences sociales-90 », 2000, 376 p.

Les grandes crises dynastiques qui ébranlent à répétition principautés et royaumes entre XIV^e et XVI^e siècles (duché de Dauphiné en 1349, duché de Bourgogne en 1477, duché de Bretagne en 1499) ne sont-elles justiciables que d'une analyse, et d'une explication politique ? Approfondissant avec les outils de l'anthropologie de la parenté les acquis désormais consolidés de l'anthropologie historique, Michel Nassiet démontre avec imagination et rigueur que ces crises s'inscrivent au cœur même des mécanismes de la parenté nobiliaire. Ceux-ci permettent à leur tour de rendre compte des dynamiques territoriales propres à des États dynastiques (constitution de territoires bipolaires, concentrations territoriales, parfois activement recherchées, parfois « involontaires », comme l'union de la Castille et des Pays-Bas en 1498) qu'il ne faut pas confondre avec les États-nations qui prennent forme au XVIII^e siècle. M. Nassiet résume clairement son propos : « Tant l'essor des États dynastiques que leurs crises de succession se sont déroulés dans le cadre de configurations de parenté et ont occasionné des pratiques testamentaires ou matrimoniales qui étaient de même type que ceux que nous identifions dans l'ensemble de la noblesse » (p. 25). Ainsi l'ambition du livre n'est-elle pas tant d'opérer le passage d'une « politique de la famille » (les traditionnelles « affaires de famille ») à la « politique tout court », – il existe de ce point de vue une importante et ancienne bibliographie, notamment sur le rapport entre négociations matri-

moniales et relations entre souverains, dont Lucien Bély a récemment repris et enrichi les apports¹ –, que de démontrer que les dynamiques politiques de l'Europe dynastique ne peuvent se comprendre en dehors d'une anthropologie historique de la parenté.

La première étape réside donc dans l'élaboration d'une anthropologie rigoureuse de la parenté aristocratique. C'est ce à quoi l'auteur s'emploie dans les deux premières parties, consacrées d'abord à la lignée et à la consanguinité, puis à l'alliance. La lignée, et plus exactement la patrilignée, est l'un des fondements mêmes de la noblesse. Être noble, dès le XIV^e siècle, voire avant, c'est pouvoir revendiquer l'appartenance à une lignée. Les mécanismes d'alliance et de transmission des biens (patrimoine, mais aussi patronyme, blason, statut) qui permettent la constitution d'un patrilignage (autrement dit d'une « maison », terme dont l'usage est partagé par les maisons aristocratiques et les anthropologues) sont dès lors au principe de la constitution des noblesses en un groupe social, indépendamment même de l'action des États, comme l'avait démontré K. Bruce McFarlane dans les années 1960 à propos de la noblesse anglaise au cours des XIV^e-XV^e siècles². Or, en France, c'est à partir du XIV^e siècle que les consanguins portant le même patronyme auraient constitué de véritables patrilignages, c'est-à-dire des groupes de filiation patrilinéaires. Malgré leur cohésion, leur solidarité peut être par moment mise à l'épreuve, par l'inégalité aînés/cadets, liée aux difficultés d'accès au mariage de la part des cadets (rendu plus ou moins facile par les diverses coutumes successorales ou pratiques testamentaires), ou, sur les marges, par les rapports parfois incertains avec les lignages alliés (qui intègrent pourtant le lignage à la génération suivante), rapports qui dépendent aussi de la connaissance que les membres en ont. Il faut toutefois constater qu'entre XV^e et XVII^e siècle, la conscience de la patrilignée est allée en s'accroissant, tant dans ses formes orales (ces récits d'origines dont l'auteur réussit à reconstituer quelques cas, ainsi pp. 35-41) qu'à travers l'essor de l'écrit (constitution de chartiers, recherches généalogiques, histoires de familles...).

Au cœur de la parenté aristocratique, M. Nassiet formule l'hypothèse d'une supé-

riorité de la lignée de l'épouse sur celle du mari, ce qui pourrait sembler paradoxal dans une société nobiliaire fondée sur un système patrilinéaire et sensible jusqu'à l'excès à la hiérarchie et à l'honneur. Cette hypothèse est renforcée par le constat, au moins jusqu'au début du XVII^e siècle, d'une assez large hypogamie des filles (le cas, sans doute, de la moitié des mariages), pratique que Denis Richet avait jadis identifiée chez certains magistrats du parlement de Paris à la fin du XVI^e siècle³. Cette pratique et plus encore sa grande diffusion sont sans doute à mettre en relation avec la surmortalité des jeunes hommes, forte au XV^e siècle, encore accrue à l'époque des guerres d'Italie et avec l'essor du duel, à partir des décennies centrales du XVI^e siècle : d'où la situation fréquente des filles sans frères, c'est-à-dire des lignées qui tombent en quenouille (d'autant plus facilement que les cadets sont eux aussi « relativement rares »), et l'importance des mariages endogames (c'est-à-dire internes au lignage) avec de riches héritières, là bien sûr où les systèmes juridiques permettent aux filles d'hériter des biens nobles, comme en Angleterre ou dans la France des pays coutumiers. L'absence de fils adulte (réalité qui touche 25 à 30 % des familles nobles aux XVI^e-XVII^e siècles⁴) devient ainsi un élément clé des dynamiques nobiliaires.

C'est l'analyse anthropologique de la dynastie qui permet alors de passer de la lignée aux fonctionnements des États dynastiques, et d'apporter une analyse novatrice des crises de succession qui les ébranlent. L'enjeu ultime de l'ouvrage réside ainsi dans la compréhension renouvelée d'un moment politique fort, celui de la disparition des grandes maisons princières qui, avec l'unification du territoire, permet à terme, entre 1477 et 1532, la mise en place d'un autre mode d'exercice du pouvoir royal.

Le point de départ en est le constat de la fragilité démographique des patrilignages nobiliaires, et donc des dynasties, à un moment où la conscience croissante d'appartenance à une lignée renforce la patrilinéarité et où tend à être contestée la possibilité pour les filles de recevoir et de transmettre un patrimoine. Ces tensions affaiblissent politiquement les dynasties et conduisent à des conflits majeurs, telle

la guerre de Cent Ans, produite par la combinaison de trois contestations dynastiques successives (pp. 247-249). M. Nassiet propose alors de distinguer deux processus de succession, l'un qu'il désigne comme l'« option chaude » – concentration territoriale par hypogamie des filles héritières, suscitant fréquemment contestations, voire guerres –, l'autre qu'il appelle l'« option froide » – stabilité des configurations territoriales, par dévolution à un cadet du patrimoine tombé en quenouille (forme initialement prévue, en 1343, pour la dévolution du Dauphiné par Humbert II ; succession du duché de Bourgogne, analysée désormais comme l'héritage par un cadet d'une lignée maternelle et non comme la constitution par le roi d'un apanage pour un de ses fils cadets), ou par dévolution systématique au second fils. Cette dualité n'est pas un simple outil analytique ; elle indique également deux stratégies politiques, que les acteurs peuvent choisir : l'anthropologie de M. Nassiet n'interdit absolument pas les interventions des individus, comme l'illustre la brillante analyse de la succession de Bourgogne, à la mort de Charles le Téméraire (1477). Elle définit toutefois la « rationalité politique » (p. 332) du moment des États dynastiques. Louis XI a préféré l'« option chaude » et fait ainsi échouer le projet de mariage de l'héritière avec un prince de la « maison des fleurs de lys » qui, assortie d'une clause de dévolution au second fils, n'aurait pas entraîné un remaniement de la carte politique de l'Europe et un affrontement poursuivi pendant plusieurs décennies (pp. 282-291). Mais l'avenir n'est pas pour autant entre les mains des seuls gouvernants. « Si c'est la politique menée au cours de l'hiver 1477 qui a donné les Pays-Bas aux Habsbourg, conclut l'auteur, c'est la mortalité qui leur a donné l'Espagne [en 1504-1516]. » (p. 292).

Ces quelques lignes ne rendent compte que très imparfaitement de l'ampleur et de la richesse de l'analyse. L'ouvrage de M. Nassiet constitue dès à présent un jalon essentiel d'une histoire comparée de la noblesse, de par les méthodes et les outils qu'il a su mobiliser, au cœur desquels se situe l'« observation raisonnée des faits de parenté en liaison avec les phénomènes démographiques » (p. 321). Il faut en particulier souligner son usage de l'héral-

dique, prise ici comme un des langages majeurs de la parenté et qui, entre autres, permettait aux acteurs, même ignorants, de comprendre immédiatement les liens entre divers personnages à partir de leurs armes (un langage plus efficace que celui des noms de famille, qui n'existent pas véritablement dans la noblesse française⁵). Par les questions majeures qu'il affronte et auxquelles il apporte souvent des réponses fortes et originales, signalons, entre autres, le rôle et le statut des femmes, les cycles des échanges matrimoniaux, la fragilité des élites sociales, les formes de l'État... Plus encore, par sa capacité à organiser, dans un avenir proche, une large comparaison, au-delà de l'espace français qu'il a majoritairement pris en compte. Malgré des approches et des objectifs sensiblement différents, le dialogue est immédiat avec les analyses pionnières, offertes, il y a presque vingt ans, par Gérard Delille sur la noblesse du royaume de Naples (ce que G. Delille appelait alors « l'ordre des seigneurs »)⁶ ou, plus récemment, avec celles de Christophe Duhamelle sur la chevalerie directe d'Empire⁷. Cette capacité de proposer un principe renouvelé d'intelligibilité d'un large secteur du monde historique est bien la marque d'un ouvrage majeur.

JEAN BOUTIER

1 - C'est l'objet de la seconde partie, « Union et désunion », de *La société des princes, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999.

2 - Par exemple dans « The English Nobility in the Later Middle Ages », in K. BRUCE MCFARLANE, *The Nobility of Later Medieval England. The Ford Lectures for 1953 and Related Studies*, Oxford, Clarendon Press, 1973, pp. 268-278.

3 - DENIS RICHET, « La formation des grands serveurs de l'État (fin XVI^e-début XVII^e siècle) », *L'Arc*, 65, 1976, p. 56.

4 - Il serait aisé d'élargir les données recueillies par Michel Nassiet (cf. p. 176) ; c'est par exemple le cas de la *gentry* anglaise (FELICITY HEAL et CLIVE HOLMES, *The Gentry in England, 1500-1700*, Stanford, Stanford University Press, 1994, p. 24) ou du patriciat vénitien, dont 42 % des ménages au recensement de 1624 sont sans enfant (VOLKER HUNECKE, *Il patriziato veneziano alla fine della Repubblica*, Rome, Jouvence, 1997, p. 432).

5 - Rappelons ici l'article fondateur de MICHEL NASSIET, « Nom et blason : un discours de la filiation et de l'alliance (XIV^e-XVIII^e siècle) », *L'Homme*, 129, 1994, pp. 5-30.

6 - GÉRARD DELILLE, *Famille et propriété dans le royaume de Naples (XV^e-XIX^e siècle)*, Rome-Paris, École française de Rome/Éditions de l'EHESS, 1985.

7 - CHRISTOPHE DUHAMELLE, *L'héritage collectif. La noblesse d'Église rhénane, 17^e et 18^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998. Cf. *infra*, p. 1241.

Laurent Bourquin

Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion (1560-1598)

Paris, Belin, « Histoire et sociétés, essais d'histoire moderne », 2001, 314 p.

L'exploration des comportements nobiliaires dans les provinces françaises est loin d'être achevée, comme le démontre le livre que Laurent Bourquin consacre à la noblesse angevine pendant les guerres de Religion. En s'appuyant sur les travaux féconds de Jean-Marie Constant sur la noblesse seconde et sur ceux de Michel Nassiet, en confrontant les monographies provinciales de David Potter en Picardie, de Michel Cassan en Limousin, de Stuart Carroll en Normandie, L. Bourquin tente de pénétrer le jeu complexe des relations liant le roi, sa noblesse et les notabilités citadines. Tout en favorisant une démarche prosopographique et comparatiste, davantage tournée vers les cadres urbains que ruraux, il s'interroge sur la pertinence des relais que la monarchie tente de mettre en place dans les provinces. Il scrute tout particulièrement l'hésitation d'une politique royale qui recherche l'efficacité en s'appuyant tantôt sur une noblesse locale, tantôt sur une noblesse extra-provinciale : alternative ô combien délicate dans une France aux susceptibilités toujours affleurantes ! D'autant plus qu'en Anjou, la figure mythique du « bon roi René » hante encore les esprits, et que c'est à l'aune de cet âge d'or que les bourgeois d'Angers, arc-boutés contre leur charte, mesurent la politique royale.

Le plan chronologique adopté par l'auteur nous permet de suivre l'évolution chaotique de l'autorité nobiliaire et de l'autorité royale,

de l'époque brillante du roi René à la pacification d'Henri IV, en passant par la fugace expérience angevine de Monsieur, entre 1576 et 1584. Tandis qu'à Angers les notabilités vivent entre la nostalgie de leurs libertés et la crainte perpétuelle de l'ombre que le grand château projette sur leur autonomie, la noblesse angevine éprouve certaines difficultés à se fondre dans un royaume de France qui relativise par trop sa place en lui conférant un rôle militaire et politique plus modeste qu'au xv^e siècle. Et l'auteur de souligner d'emblée que la noblesse ligérienne, et en particulier la noblesse seconde – qui avait retenu toute son attention en Champagne¹ –, ne ressemble pas à celle des frontières. Par leur discorde et leur attachement à un catholicisme intransigeant, les nobles seconds ne jouent pas ici le rôle de « relais fiables » de la politique royale, ce qui explique qu'en Anjou l'entreprise de pacification royale se « brise sur l'écueil de l'honneur nobiliaire ». D'où la persistance d'un recours à des hommes étrangers à la province, notamment dans la ville d'Angers : ainsi les gouverneurs Puygaillard, entre 1560 et 1584, Puycharic et La Rochepot ensuite. Ceux-ci, malgré l'absence d'un réseau clientéliste local, parviennent à tenir la ville et son château, profitant de la lutte contre la Réforme pour rogner les prérogatives des bourgeois, ou, au contraire, ménageant subtilement la municipalité pour mieux repousser les entreprises déstabilisatrices. L'avènement du duc d'Anjou, en 1576, qui s'accompagne de l'évincement de tous les hommes du roi, fait espérer le retour de l'âge d'or. Mais le temps de Monsieur fut davantage celui des « faux-semblants » que celui d'un « autre roi René ». Les excès d'un Bussy d'Amboise, nommé gouverneur de la province, l'éloignement d'un duc absorbé par ses projets aux Pays-Bas, puis sa mort prématurée, ruinent la réconciliation qui se dessinait entre les Angevins et l'autorité nobiliaire, facilitant « la montée de l'intransigeance catholique ». Alors que presque partout dans le royaume la Ligue se manifeste par une réaction essentiellement urbaine, la ligue angevine, elle, nourrie sur ses marges par l'influence bretonne du duc de Mercœur, se répand dans les campagnes, sans parvenir à s'imposer à Angers. Et l'on retrouve ici le rôle déterminant des individualités, que

L. Bourquin n'hésite pas à présenter en détail au fil de son livre, fournissant ainsi de précieuses fiches d'identité sur les nombreux protagonistes. À Angers, la Ligue se heurte en effet aux gouverneurs Puycharic et La Rochepot, qui jouent subtilement sur les équilibres citadins, entre château et municipalité, pour maintenir l'autorité royale. Mais les représentants du roi, étrangers à la province, souffrent d'un manque de légitimité, une faiblesse qu'endure également Duplessis Mornay, qui ne sera jamais considéré comme le représentant légitime de la noblesse angevine lors des pourparlers d'Ancenis, entre ligueurs et royaux, en 1594. Devant ce que l'auteur n'hésite pas à qualifier de « faillite de la noblesse seconde », le roi en personne viendra imposer son autorité, en 1598, et mettre, enfin, un terme à une si « laborieuse » pacification.

STÉPHANE GAL

1 - LAURENT BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne, aux xvi^e et xviii^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

François-Joseph Ruggiu

Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (xvii^e-xviii^e siècles)
Paris, L'Harmattan, 1997, 356 p.

C'est à trois champs historiques à la fois que s'attaque le bel ouvrage de François-Joseph Ruggiu : l'histoire de la noblesse, celle des villes et l'histoire de la consommation, le tout dans une dimension comparative entre France et Angleterre louée dans une préface très élogieuse par Jean-Pierre Poussou. L'auteur, dans un travail qui retrouve bien des problématiques de Natacha Coquery dans *L'hôtel aristocratique*, puisque l'objet est bien de saisir les élites dans leur rapport à la ville, nous permet de renvoyer dos à dos les comportements élitaires français et anglais dans quatre villes moyennes : Chester, Cantorbéry, Abbeville et Amiens. Notons que c'était déjà le projet appelé de ses vœux par Georges Huppert (qui au demeurant ne comprenait pas grand-chose à ce qu'était la *gentry* anglaise) dans *Les bourgeois gentilshommes*.

Les sources utilisées sont d'une grande richesse, utilisant les ressources à la fois des

archives et des bibliothèques nationales des deux pays et les fonds régionaux (Cheshire Record Office ou archives départementales de l'Orne) ou municipaux (Canterbury Cathedral Library ou bibliothèque municipale d'Abbeville), sources familiales (cent familles au total de chaque côté de la Manche !) ou testaments et inventaires après décès. Certes, dans certains cas comme à Abbeville, les bombardements de la Seconde Guerre mondiale ont fait un tri et ont permis de faire le tour des dossiers de famille restant ; il n'en demeure pas moins que le travail réalisé est énorme et qu'il a nécessité de nombreux déplacements. La connaissance de la bibliographie de l'auteur n'est pas moins impressionnante, surtout quand on sait à quel point, du côté anglais par exemple, la production sur les villes (Corfield, Clark, Earle et le centre d'Urban History de Manchester pour ne citer qu'eux...) et la *gentry* (Beckett, Bush, Heal...) est foisonnante. F.-J. Ruggiu a su néanmoins s'en détacher et forger parfois ses propres concepts, comme celui d'une *gentry* civique politique (différente de la *landed gentry*) née sous les Stuarts.

Le premier chapitre définit « l'espace de l'enquête » : quatre villes parentes, en ce sens qu'elles sont de taille intermédiaire, peu dynamiques, économiquement peu développées, mais administrativement importantes et qui connaissent les mêmes difficultés d'adaptation à la modernité économique et politique. Autre similitude, ces villes abritent une noblesse en pleine croissance en raison de la mobilité sociale ascendante qui caractérise le XVII^e siècle.

Le deuxième chapitre explore les marges de la noblesse à partir de l'examen d'itinéraires familiaux. Si, au début du XVII^e siècle, anoblis et membres de la pseudo-*gentry* anglaise se définissent sur les mêmes critères de mode de vie et de réputation, à la fin du siècle, en revanche, alors qu'en France la monarchie garantit juridiquement le titre nobiliaire, en Angleterre, la Couronne perd tout pouvoir de définition. Remarquons toutefois qu'ici, comme dans les chapitres ultérieurs, l'auteur limite les élites urbaines françaises à la noblesse, ce qui pose sans doute un problème, d'autant que, côté anglais, l'analyse est menée beaucoup plus finement. Peut-être aurait-il fallu réfléchir de façon plus approfondie sur les ques-

tions de définition et revenir sur les réflexions catégorielles que menait Roland Mousnier en son temps et sur lesquelles continuent de se pencher des micro-historiens comme Simona Cerrutti ou Maurizio Gribaudi à partir de la notion de réseaux.

Les troisième et quatrième chapitres étudient et contextualisent les mutations sociales entre 1660 et 1800. Côté français, les luttes incessantes de Louis XIV et, côté anglais, les guerres civiles aboutissent à des résultats semblables : des familles et des réseaux de l'élite roturière urbaine, fortement impliqués dans les chaînes de commandement des deux pays, s'intègrent de mieux en mieux à la noblesse traditionnelle. Le XVIII^e siècle achève le processus avec, en France, une assimilation qualitative qui se situe au niveau des valeurs du groupe et, en Angleterre, une croissance numérique de la pseudo-*gentry* avec un renouvellement des classifications distinctives (apparition des termes de *genteel trades* et de *common trades*).

L'étude se poursuit par un examen des relations entre la noblesse et la ville : l'attraction urbaine est très nette en France, beaucoup moins en Angleterre. L'auteur a l'idée ici d'examiner dans le détail les migrations saisonnières des nobles dans les villes en utilisant des journaux privés, celui de Le Clerc de Bussy à Abbeville et Amiens, celui de Sir Willoughby Aston à Chester. Le résultat est surprenant, car on ne voit pas apparaître le mouvement pendulaire dont parle la tradition entre belle et mauvaise saison ; les rythmes sont au contraire plus heurtés, et temporalités rurales et urbaines s'interpénètrent.

Le sixième chapitre aborde le problème des revenus et de la consommation de la noblesse. Il apparaît que si la noblesse urbaine présente une grande diversité de revenus et si la *gentry* civique anglaise est en moyenne plus riche que son équivalent français, les revenus moyens prédominent mais restent au-dessus du niveau des élites roturières des villes et de la petite noblesse des campagnes. Les patrimoines reflètent en tout état de cause cette diversité. Enfin, l'auteur juge, à partir de son étude de l'importance du commerce de luxe, que l'entrée par les élites des villes moyennes dans la révolution consumériste ne fut pas si massive qu'on ne le croit.

Le septième chapitre examine sur un siècle et demi les logiques résidentielles de la noblesse et de la *gentry* dans l'espace urbain pour conclure que, si les différentes catégories sociales continuent de cohabiter horizontalement au XVIII^e siècle, s'opère au fil du temps un regroupement des nobles dans des zones particulières, quartiers anciens réinvestis plutôt que construits expressément pour l'occasion. En fait, la distinction sociale se marquait avant tout par le bâti. La cohabitation ne signifie cependant pas qu'il y ait eu une forte participation des nobles à la vie civique des villes moyennes. F.-J. Ruggiu montre bien, dans le huitième chapitre, qu'au contraire l'intérêt pour les offices municipaux est de plus en plus faible au XVIII^e siècle, en France comme en Angleterre, ce qui, côté français, est d'autant plus grave du point de vue politique que les nobles d'Abbeville ou d'Alençon ne disposent pas de l'équivalent de ce que possèdent leurs collègues anglais : une représentation parlementaire au niveau du comté.

Le dernier chapitre compare les sociétés des loisirs anglaise et française : certes, les nobles des deux pays vont au théâtre, au bal et fréquentent de la même façon les loges maçonniques ou les sociétés littéraires, mais les Anglais se singularisent par leurs clubs où sociabilité publique et privée se lient en un même continuum. Il semble que les Français, distinguant fortement sociabilité de salon et sociétés publiques réglementées, n'aient pas placé au même endroit le seuil entre les deux sphères du public et du privé, renforçant par là même les grandes dichotomies sociales que la *polite society*, elle, avait tendance à minimiser.

La conclusion de F.-J. Ruggiu est que la différence fondamentale entre la France et l'Angleterre est une fluidité sociale plus grande dans le second cas, et une implication plus forte des élites de la *gentry* dans les affaires de la cité et dans la politique au sens large. Il reste à savoir si l'étude très riche que représente *Les élites et les villes moyennes* (dans laquelle l'auteur guide constamment le lecteur dans sa perspective comparative, et où chaque fin de chapitre permet de faire le point) permet effectivement des conclusions de portée aussi générale que veut bien le dire J.-P. Poussou dans sa préface. Rien n'est moins certain, à l'aune de la diversité française – et que dire des cas gallois ou

écossais ? Quoi qu'il en soit, le travail de F.-J. Ruggiu représente sans doute un point de départ précieux. On ne peut que souhaiter la poursuite de cette enquête qui, pour être totalement satisfaisante – ce que voit bien l'auteur –, devra être un jour collective.

PASCAL BRIOIST

Brian Manning

Aristocrats, Plebeians and Revolution in England, 1640-1660

Londres, Pluto Press, « A Socialist History of Britain », 1996, 157 p.

Entre 1945 et 1980, l'historiographie marxiste ou marxisante constitua un des grands courants de la recherche sur la première révolution anglaise. Par la suite, d'autres approches, souvent appelées *revisionists*, en ont occupé le premier plan. Les travaux de Conrad Russel et de John Morrill ont lancé toute une série de recherches sur la vie politique provinciale, tendant à prouver que les parlementaires s'intéressaient plus aux doléances de leurs électeurs qu'aux grandes questions constitutionnelles. D'autres historiens ont expliqué la rupture entre le roi et le parlement en 1642 par les seules bévues de Charles I^{er} et de sa cour. D'autres travaux, répondant peut-être au réveil des identités propres du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande, ont souligné l'importance des événements de la « périphérie » dans le déclenchement et la durée de la lutte entre Charles I^{er} et les élites politiques au cours des années 1640.

Depuis quelques années, les travaux d'une jeune génération d'historiens anglais et américains montrent une réaction contre la tendance de certains chercheurs à noyer la réalité d'un bouleversement politique majeur dans la masse des détails. Cependant, ces historiens s'appuient eux aussi sur une étude très approfondie des archives. Ils démontrent que, dès les années 1620, chez les notables et la noblesse provinciale, deux visions, politique et religieuse, s'opposent bel et bien, et qu'à la veille de la première guerre civile, la conscience d'une entité nationale enracinée dans une culture politique spécifique coexiste, en Angleterre,

avec les particularismes locaux. L'intérêt de cet essai d'interprétation, comme celui des travaux précédents de l'auteur, est que Brian Manning s'affirme résolument ancré dans la tradition marxiste anglaise. C'est dans cette optique qu'il construit et explique les événements de l'interrègne. L'auteur soutient que le conflit politique et militaire qui aboutit à l'exécution de Charles I^{er} et au régime du Commonwealth est le résultat de mutations économiques et sociales majeures. Il décrit, s'appuyant sur de nombreux exemples, une plèbe qui s'appauvrit de plus en plus. Il définit l'existence d'une classe en cours de formation et constituée de gens de rang moyen – artisans, marchands, membres de la *parish gentry* (le fameux *middling sort* cher à Christopher Hill).

Selon B. Manning, ces deux classes constituent le moteur de la révolution. Leurs aspirations diffèrent radicalement de celles de l'aristocratie en vue dans les comtés et à la cour. Dans cette optique, l'opposition entre puritains et anglicans est comprise comme une expression culturelle de ce conflit de classe. L'auteur choisit certains moments du processus révolutionnaire pour démontrer la justesse de son postulat. L'effondrement du régime monarchique et les premières années du conflit armé s'accompagnent d'émeutes populaires, même si elles sont parfois exploitées par les royalistes aussi bien que par les parlementaires. La montée des niveleurs et la révolte des régiments de l'armée en 1647 puisent leur dynamisme dans une idéologie de tolérance et de droits civiques exprimés par les gens de rang moyen. Enfin, le nouveau régime établi en 1649 opère un déplacement du pouvoir politique de l'aristocratie de cour et des comtés vers la petite *gentry* et les artisans des villes.

Le dernier chapitre aborde la période, moins connue, de 1659-1660, après le coup d'État militaire mettant fin au régime de Richard, le fils d'Oliver Cromwell. B. Manning souligne que ce moment de flottement politique voit un renouveau des mouvements de protestation populaire en faveur des « droits de l'Anglais né libre » et d'un « parlement libre ». Ainsi le mythe d'une restauration de la monarchie Stuart sous les acclamations unanimes de la nation reconnaissante en 1660 est-il quelque peu ébranlé. Pour l'auteur, l'enthousiasme

populaire en faveur d'un retour à la monarchie traduit moins un délire royaliste que l'espoir de voir instaurer un régime capable d'« établir la religion protestante, de réformer les lois, de préserver nos libertés et nos vies et de promouvoir l'éducation et la vertu » (« Pétition des apprentis », Londres, novembre 1659). Les aspirations exprimées par les partisans des niveleurs, en 1647, réapparaissent même au cœur de la faillite de la république, dont la cause est au centre de la conclusion de l'ouvrage.

Là, B. Manning insiste en effet sur l'emprise ininterrompue des propriétaires nobiliaires sur les campagnes. Bien que leur pouvoir politique ait été entamé pendant un temps, leurs biens et leur position sociale demeurent intacts. Les laboureurs et les manouvriers s'impliquent peu dans les événements des années 1642-1660. Par ailleurs, la classe du *middling sort* manque de l'unité et des forces nécessaires pour assurer sa domination dans la durée. L'argument, ici, ne modifie pas les oppositions historiographiques du débat autour de la révolution anglaise. Il n'ouvre pas de nouvelles voies de recherche. Il fait peu de place à une histoire des mentalités qui trace la façon dont se tissait, pendant cette crise, une idéologie où des thèmes bibliques et millénaristes contribuaient autant à faire agir les hommes que le désir du mieux-vivre. Cependant, l'ouvrage est d'une grande utilité pour l'étudiant de la période. C'est avant tout la dynamique révolutionnaire – avec ses forces et ses faiblesses – qui intéresse l'auteur. B. Manning maîtrise et exploite habilement les témoignages des archives locales comme ceux de la littérature pamphlétaire, et présente en gros plan ceux qui protestent, qui luttent contre l'*enclosure* de leurs terres ou sont prêts à se battre contre la « tyrannie » des évêques et des oligarchies urbaines. Que ces Anglais-là ne soient pas les seuls acteurs des bouleversements de l'interrègne est évident. Qu'ils y participent est parfois occulté. À un moment où la recherche historique donne plutôt priorité aux études très ciblées et soigneusement nuancées, une interprétation d'ensemble argumentée avec autant de vigueur et de conviction est appréciable et stimulante.

ELIZABETH TUTTLE

André Berelowitch

La hiérarchie des égaux. La noblesse russe d'Ancien Régime, XVI^e-XVII^e siècles
Paris, Le Seuil, « L'univers historique »,
2001, 480 p.

Que peut-on dire sur une « société que nous ne savons pas encore nommer » (p. 21) ? Cette question ambitieuse, André Berelowitch entend l'aborder en analysant l'aristocratie moscovite au XVII^e siècle. L'expérience se double d'un autre défi, historiographiquement plus classique : celui de s'intéresser à un groupe social (une « classe en gestation », selon le titre du chapitre v) dont les historiens se sont plu à dire qu'il n'existait pas avant que les réformes du début du XVIII^e siècle ne le constituent¹, moment par ailleurs sur lequel les enquêtes se sont multipliées depuis une trentaine d'années².

L'ouvrage est centré sur la période qui va de l'accession au trône du premier Romanov (1613) jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Pierre le Grand (1689), en pleine période d'occidentalisation de la société moscovite. Il s'élargit toutefois en amont : il intègre les grandes réformes d'Ivan le Terrible, au milieu du XVI^e siècle, s'attache plus encore à la terrible crise, politique et sociale du « temps des troubles » (1598-1613), qui s'ouvre avec la désignation comme empereur de Boris Godunov par une assemblée réunie à Moscou en février 1598 et entraîne une forte instabilité monarchique. L'auteur suit les scansionnements proposés en 1899 par Sergei Fedorovich Platonov, avec la « phase dynastique », de 1598 à 1606 (chap. II), la « phase sociale », de 1606 à 1610 (chap. III), la « phase nationale », enfin, de 1610 à 1613 (chap. IV), mais son but diffère. Il s'agit à la fois d'accompagner le travail d'une société sur elle-même et de critiquer l'usage éventuel de la notion de « despotisme ». En effet, lorsque, en 1613, le territoire est « libéré » et que l'ordre politique traditionnel est restauré, à l'issue d'un vaste processus de rassemblement et de concertation, l'État, tel qu'il existe tout au long du XVII^e siècle, n'apparaît pas comme ayant été imposé aux Moscovites : c'est « bien celui que les Moscovites ont voulu » (p. 140).

Pour approcher la noblesse russe, l'auteur n'ouvre pas son enquête par une investigation

lexicographique ou théorique ; il choisit une situation de conflit pour examiner à la fois les représentations des acteurs et les fondements de leurs revendications. Son premier chapitre, d'une impressionnante érudition, étudie une « querelle de préséance », en tout début de période, au moment même où cesse la guerre civile. Notons qu'avec quelque six cent trente conflits recensés au cours du siècle, ces querelles sont un élément central dans la vie et dans la culture nobiliaires russes, jusqu'à leur suppression en 1682. En 1613, la nomination des officiers commandant aux portes des murailles extérieures de Moscou suscite la plainte d'un certain nombre de commandants en second contre la désignation de commandants en chef de lignages certes égaux mais plus jeunes. Affaire banale dans son déroulement, mystérieuse dans sa compréhension, car elle renvoie au fonctionnement dans son ensemble de la noblesse moscovite : ce n'est en effet ni le titre, ni le grade, ni l'emploi qui définissent alors la préséance d'un « noble » sur un autre. La méthode prosopographique, d'usage ici difficile vu la rareté des sources, est extraordinairement bien adaptée à ce contexte de situations individualisées à l'extrême pour rechercher les critères de hiérarchie dans une société où être noble c'est, au moins pendant tout le XVI^e siècle, n'accepter de « se mesurer qu'avec ses égaux » (p. 158).

Dès lors, loin de se contenter du constat qu'il n'existe pas, jusqu'au XVII^e siècle, de terme adéquat pour désigner la noblesse, A. Berelowitch se donne comme tâche de reconstituer le processus d'élaboration du mot et, au-delà, de la notion elle-même à partir de situations où les nobles, tant russes qu'étrangers, doivent afficher leur différence d'avec les roturiers (chap. v). Sa réponse est forte : la noblesse en Russie n'est pas le produit d'une imitation (la noblesse étrangère n'est d'ailleurs pas perçue à travers une catégorie unique : le *sipahi* ottoman, le *Ritter* allemand ou scandinave, le *szlaxtic* polonais sont décrits avec des termes spécifiques), elle est une création endogène. D'où deux conclusions : introuvable au début du XVII^e siècle, l'idée de noblesse – sans le vocable, il est vrai – est « devenue explicite et revendiquée comme telle » à la fin du siècle (p. 156) ; la ligne de

démarcation entre petite noblesse et roture, en revanche, reste perméable tant que le tsar a besoin d'hommes dans son armée. Dès que la paix s'installe, aux lendemains de la guerre russo-polonaise de 1632-1634, l'État commence à isoler les « gens ordinaires ».

Pendant longtemps, la logique du service du prince ou la hiérarchie des grades l'a emporté sur celle d'un statut personnel, indépendant des fonctions remplies et lié à la naissance. S'il s'agit d'étrangers, au XVII^e siècle, le lignage, le service armé dans la cavalerie et la terre sont les trois éléments pris en compte pour admettre un « noble » au service de l'empereur. Pour les Russes, deux de ces éléments ont été réformés au milieu du XVI^e siècle : une administration centralisée des serviteurs militaires de l'État (avec l'abolition des anciennes assignations en subsistance, remplacées, pour l'élite de la noblesse, par un traitement annuel fixe) est alors instaurée, avant que ne soient généralisées les obligations militaires des nobles selon leurs possessions foncières – d'où l'expression omniprésente de « servir à raison de sa terre » (p. 214). Rappelons qu'en principe un noble russe sert jusqu'à sa mort dans une cavalerie dont le nombre est la force essentielle, en vertu d'une obligation de nature religieuse contractée à sa naissance avec la personne du souverain. Pour le rémunérer, le tsar le paie en terre, provenant soit des biens de la Couronne, soit de terres taillables mais sur lesquelles le souverain a conservé un droit éminent, soit enfin de terres d'origines diverses en instance d'attribution. Une double évolution marque alors le XVII^e siècle. D'une part, à partir du milieu du siècle, la cavalerie noble recule face aux « régiments de nouvelle ordonnance », liés aux transformations de la technique militaire ; de nombreux petits nobles de province, contraints de servir comme fantassins, se trouvent ainsi exclus de fait de la noblesse. D'autre part, la distinction entre « bénéfice » temporaire et patrimoine foncier tend à disparaître ; c'est la noblesse qui pousse alors au renforcement du servage paysan, en particulier la noblesse de Moscou, grande bénéficiaire de la concentration foncière.

Cette construction s'opère sur un groupe qui connaît une forte expansion numérique, à

la fois par un élargissement de ses bases et par un renouvellement vigoureux de ses élites. D'où une « inflation des honneurs » ou, plus exactement, une multiplication des grades à la Cour, les plus anciens étant dévalués au profit de ceux qui apparaissent.

Le résultat du livre est admirable. Il réussit tout d'abord à ne pas céder aux lectures anachroniques, mais reconstruit avec précision, minutie et grande intelligence les logiques sociales d'un monde qui ne reconnaît guère de groupes clairement définis et perçus, à l'opposé de la société des corps et des communautés de l'Ancien Régime occidental. Il existe certes des classements, des hiérarchies, mais les procédures s'attachent non à agréger une personne à un groupe, à la disposer dans « des cases préparées à l'avance », mais à « traduire fidèlement le degré d'honneur de chacun, en lui attribuant un statut qu'il sera seul à posséder » (p. 265). D'où l'absence d'élaboration de principes ou de règles, alors que ne cessent de se multiplier les décisions individuelles, adaptées à chaque cas particulier. D'où une Cour ordonnée non selon une hiérarchie unique, mais une multiplicité de hiérarchies.

Ensuite, il ne tombe pas dans le piège de l'« exceptionalisme » d'une société russe irréductible aux autres sociétés, contemporaines ou non, et qui ne pourrait donc être décrite et analysée que dans des termes qui lui seraient propres. L'enquête, au contraire, est ouverte, tout comme cette société qui laisse venir des étrangers, notamment des soldats de l'Europe du Nord ou de l'Ouest, qui, jusque dans les années 1640, forment en partie les cadres de l'armée. Pour ce faire, la démarche est en permanence comparatiste, avec le monde indien de l'*homo hierarchicus* de Louis Dumont, avec le monde carolingien (dont les solutions sont proches), plus encore avec les sociétés occidentales d'Ancien Régime. La différence, loin d'être une altérité incommensurable – la Russie barbare, hors de l'Europe, décrite par les voyageurs et observateurs du temps –, est pensable par rapport aux autres sociétés (cf. le très intéressant chapitre IX, qui s'attache à élaborer une typologie historique des systèmes hiérarchiques). La comparaison doit alors souvent être conduite de première main : les formes de

préséances prennent sens à la lecture, notamment, des cérémoniaux français du XVII^e siècle, qui conduisent à préciser la constitution d'une « arithmétique de préséances », liée en partie à l'élaboration de règles abstraites dont A. Berelowitch décrit ethnographiquement quelques configurations matérielles (ambassades d'honneur, armes impériales, préséances de table, liste des commandements militaires...)³.

Cette anthropologie subtile et érudite d'une société ritualiste, que Pierre le Grand désarticule avec un art consommé de la provocation publique, repose sur un sens fort de l'historicité des sociétés humaines. Dans cette direction, l'auteur n'hésite pas à soulever des questions qu'il n'entend pas résoudre, comme celle concernant la représentation tripartite de la société, dont de nombreux documents portent la marque (pp. 272, 336-339). Pourquoi une telle image n'a-t-elle pas débouché sur l'organisation d'une société de corps ou d'états, comme dans l'Europe occidentale ? Une autre voie pour suivre la formation de la société russe, un autre signe, si besoin était, de la richesse de cet ouvrage, tout particulièrement pour les lecteurs qui ne sont pas spécialistes d'histoire russe.

JEAN BOUTIER

1 - Voir ISABELLE DE MADARIAGA, « The Russian Nobility in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », in H. M. SCOTT, *The European Nobilities in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, II, *Northern, Central and Eastern Europe*, Londres, Longman, 1995, pp. 223-243.

2 - Signalons deux importants recueils : IVO BANAC et PAUL BUSHKOVITCH (éds), *The Nobility in Russia and Eastern Europe*, New Haven, Yale Concilium on International and Area Studies, 1983, et surtout « Noblesse, État et société en Russie, XVI^e-début du XIX^e siècle », numéro spécial des *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 34-1/2, 1993, pp. 1-298.

3 - La comparaison méritera d'être poursuivie à partir du récent livre de PASCAL BRIOIST, HERVÉ DRÉVILLON et PIERRE SERNA, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.

Christophe Duhamelle

L'héritage collectif. La noblesse d'Église rhénane, 17^e et 18^e siècles

Paris, Éditions de l'EHESS, 1998, 369 p.

L'ouvrage de Christophe Duhamelle s'inscrit dans une direction de recherche qui consiste à analyser la reproduction sociale et familiale d'une élite et considère la parenté comme un objet historique. Comme, en Rhénanie, les États ecclésiastiques existaient en symbiose avec la chevalerie immédiate d'Empire, ce livre vise à éclairer la pérennité des premiers en rendant compte de la reproduction de la seconde. La première partie de l'ouvrage présente les éléments et leur symbiose. La chevalerie immédiate d'Empire conjoignait un statut personnel, une noblesse ancienne avec l'immédiateté : ses membres relevaient directement de l'empereur. Une seigneurie chevaleresque conférait une quasi-souveraineté. Enfin, cette chevalerie était une corporation ayant une identité juridique et institutionnelle. Elle constituait une noblesse moyenne car les chevaliers étaient les seuls membres immédiats de l'Empire à ne pas siéger à la Diète d'Empire, contrairement aux princes, aux comtes et aux villes libres. Pour les lignées de chevaliers, une ascension sociale réussie consistait d'ailleurs à accéder au titre comtal. La chevalerie immédiate jouissait d'une grande autonomie politique et juridique. Les princes la voyaient comme un obstacle à la constitution de véritables États, face auxquels la tendance politique fondamentale était son alliance avec l'Église d'Empire et l'empereur.

Le point de départ de l'étude est la fonction que cette noblesse se donna de façon prépondérante. Alors que la chevalerie luthérienne de Franconie et de Souabe exerçait des charges auprès des princes protestants, en Rhénanie la chevalerie immédiate était catholique, et elle s'investit essentiellement dans les charges ecclésiastiques. Les hommes des vingt lignages constituant le corpus observé ont détenu 831 bénéfices, dont 527 canonicats dans les chapitres cathédraux. Dans les États ecclésiastiques, les chapitres avaient plusieurs moyens d'exercer une influence décisive, ils étaient notamment la seule instance de désignation des princes-évêques. Or les nobles s'étaient réservé le droit d'entrer dans les chapitres et avaient

réussi à en exclure les patriciens urbains ; puis, le renforcement des preuves de noblesse dans la seconde moitié du XVII^e siècle permit de refouler les anoblis. Ainsi, l'ancienne noblesse assura sa mainmise sur l'Église d'Empire. Les chapitres étaient parvenus, avec la *resignatio in favorem* notamment, à faire de la cooptation leur mode quasi exclusif de recrutement, et les relations de parenté étaient le premier critère de choix. Entre Rhin, Main et Moselle, la chevalerie immédiate dominait l'accès aux chapitres, s'était approprié certains sièges épiscopaux et accéda même aux sièges archiépiscopaux de Mayence et de Trèves. Elle exerçait aussi la majorité des charges de Cour et des fonctions de police et de justice des États ecclésiastiques. Or l'Église était une puissance financière ; si déjà les charges laïques fournissaient des salaires élevés, les revenus des prébendes ecclésiastiques leur étaient très supérieurs. Les fortunes considérables des grandes familles contrastent avec les grandes difficultés subies par les familles luthériennes de Franconie et de Souabe ; ce sont donc bien les rentes financières procurées par leur monopole sur les chapitres qui ont évité aux familles de Rhénanie une crise des revenus et ont permis à certaines un enrichissement.

La deuxième partie est une étude de l'alliance matrimoniale. En Allemagne, la noblesse se comptait par quartiers : jusqu'à un nombre donné de générations, on considérait la qualité de tous les ascendants d'ego. La noblesse de tous les quartiers était une condition d'entrée aux chapitres, considérés à la fois comme la cause et le révélateur de ces conceptions. Il en est résulté, d'une part, une pratique soigneuse et précoce de la généalogie ascendante, et, d'autre part, quant aux sources, « une documentation généalogique d'une qualité sans exemple dans le reste de l'Europe », dont on aurait aimé des descriptions un peu moins laconiques. Il en résultait aussi que les familles ne pouvaient se permettre une mésalliance, sauf à fermer l'entrée des chapitres à leurs descendants pour plusieurs générations. L'étude vérifie que les conjoints étaient pris seulement dans l'ancienne noblesse et, très majoritairement, dans la noblesse immédiate et dans des familles comptant au moins un chanoine. La concentration de l'alliance était très marquée. Le niveau des dots,

dont l'étude est un peu rapide, est resté constant pendant les deux siècles, sans doute du fait de l'absence de mariages avec des filles de la bourgeoisie. L'analyse de l'alliance utilise « la mise en évidence de la circulation des filles » comme instrument d'analyse. Elle décèle des échanges entre lignages, dont les figures ne diffèrent pas des pratiques observées dans d'autres noblesses. Ainsi, entre deux lignages dont l'un faisait intervenir deux lignées, un échange restreint pouvait être bouclé très vite car il échappait à la consanguinité interdite ; ce qui suggère que les diverses branches de chaque lignage avaient une complémentarité. L'étude des mariages consanguins montre une préférence pour des alliances « à la lisière de l'interdit ». La connaissance exhaustive des ascendances de plusieurs dizaines de couples permet une remarquable observation différentielle des mariages consanguins des côtés paternel et maternel (fig. 186) ; celle-ci montre, au XVIII^e siècle, une préférence pour des alliances du côté paternel et pour la parenté agnatique. Il s'agit là d'un indice de ce que l'auteur appelle un « resserrement du lignage », dont l'organisation est étudiée dans la troisième partie.

Celle-ci commence nécessairement par les pratiques successorales. L'égalité de principe entre les enfants était une règle coutumière non écrite, qui créait un danger de dispersion des biens. Les filles, sauf exception, étaient depuis longtemps exclues des fiefs. À partir du XVII^e siècle, la tendance montante a été de les exclure aussi des successions allodiales. Cette pratique a été réglémentée par une réunion des trois cercles de la chevalerie en 1653. Dans le contexte d'une vague d'extinction de lignages (phénomène sur lequel il manque une étude), des pactes de familles ont organisé la récupération de l'héritage d'une branche éteinte par une autre branche. La pratique des alliances endogames au lignage, présentées plus loin, avait d'ailleurs, selon nous, la même fonction, fût-ce par anticipation. Ces pactes contribuaient beaucoup à la conscience et à la cohésion des patrilignages. C'est la « supériorité du contrat sur la coutume » qui les rendait possibles, et donc l'autonomie de la chevalerie immédiate : de tels pactes étaient en effet inconcevables dans la France du Nord, où le droit coutumier avait un caractère obligatoire. Quant aux fils chanoines,

c'est de façon volontaire qu'ils renonçaient à la succession des biens patrimoniaux, en raison d'une intériorisation de la discipline familiale et de l'intérêt du lignage. C'est surtout l'analyse démographique qui met en évidence un « resserrement du lignage ». Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le mariage des fils a été restreint et la tendance nouvelle fut de n'en marier qu'un ; un célibat masculin particulièrement élevé se trouva provoqué par l'augmentation du taux des carrières ecclésiastiques. Cette évolution a été bénéfique pour la perpétuation des lignages puisque, grâce à une fécondité élevée, les couples ayant des enfants et notamment un fils marié ont été plus fréquents. Étroitement liée au mariage d'un seul fils, la pratique du fidéicommiss s'est développée à partir de 1661, même si la primogéniture n'a été introduite qu'au niveau des princes et des comtes. Faut-il préciser que ce resserrement des lignages au service de la descendance masculine ne signifie nullement que la situation personnelle des épouses se soit dégradée ? Elles ont pu faire valoir des exigences financières accrues envers le lignage de leur mari. C. Duhamelle réussit donc à conjoindre avec cohérence une problématique anthropologique maîtrisée et une étude de démographie historique, dont il tire une démarche historique, incluant la mise en évidence d'un changement.

En outre, cette monographie inspire à l'auteur une réflexion de synthèse, d'autant qu'un parti méthodologique, celui de la comparaison, y est appliqué à travers l'Allemagne et l'Europe. D'une part, il est certain que les modes d'héritage ont des conséquences majeures sur le « droit à se marier ». D'autre part, pour l'auteur, la fonction qu'exerce un groupe nobiliaire détermine « une influence directe sur ses formes familiales ». On vient de voir que la réponse à la crise du XVII^e siècle a été l'augmentation du nombre des fils ecclésiastiques, la concentration de la nuptialité sur un seul fils et une fécondité élevée. Or, il semble y avoir un lien entre types démographiques et types de champs d'alliances. Dans cette chevalerie rhénane, ceux-ci sont beaucoup plus étroits et l'endogamie plus élevée que parmi les ducs et pairs français et dans la *nobility* anglaise. Stabilité oligarchique et fermeture du champ d'alliance sont liées. L'auteur caractérise comme

« polarité » le cas de l'État royal où le pôle organisateur (la Cour) détermine un spectre large de types d'alliances du fait que le pouvoir royal s'appuie sur des groupes sociaux divers qu'il a intérêt à associer. En revanche, la chevalerie immédiate rhénane avait du pouvoir et une grande autonomie par rapport à des États qui étaient petits, ce qui lui a permis cette fermeture élevée des champs d'alliances, que l'auteur caractérise comme une « centralité ». Fermés et centrés, ils sont l'expression de groupes oligarchiques autonomes et n'impliqueraient pas la nécessité d'alliances fréquentes ou audacieuses, si bien que la variable « nuptialité » y serait plus aisément sacrifiée que la variable « fécondité ». Au contraire, les champs d'alliance polarisés commandent de multiplier les unions pour accéder à toutes les formes possibles de prestige et de pouvoir. De ce type relèveraient les ducs et pairs français, au XVIII^e siècle, et le patriciat de Florence à partir de l'arrivée des Habsbourg.

Cet ouvrage est issu d'une thèse, dont les nécessités de l'adaptation pour l'édition expliquent peut-être que quelques aspects soient présentés un peu vite, mais on saluera la constante concision de l'écriture, toujours tendue vers des vues générales, l'ampleur de la documentation et la pertinence des méthodes. On regrettera seulement que les mesures quantitatives ne soient jamais regroupées en des tableaux qui auraient offert au lecteur une information exhaustive et synoptique. Quelques cartes auraient aussi été les bienvenues. Il est certain que, tant pour les noblesses européennes que pour l'histoire de la parenté, cet ouvrage est d'une extrême importance.

MICHEL NASSIET

Andrea Merlotti

L'enigma delle nobiltà. Stato e ceti dirigenti nel Piemonte del Settecento

Florence, Leo S. Olschki editore,
« Fondazione Luigi Firpo, Centro di Studi sul Pensiero Politico », 2001,
XIII-348 p.

« Aujourd'hui, la noblesse est devenue une énigme : qu'elle existe, chacun en convient

mais personne ne sait où elle se trouve. » Cette phrase, qui donne son titre au volume d'Andrea Merlotti, fut écrite en 1823, allusion probable au serment de fidélité prêté par les nobles et les militaires au souverain, en 1822, par le comte Gian Francesco Galeoni-Napione di Coccolato e Passerano, haut fonctionnaire de l'administration financière piémontaise, représentant, dans les années 1770-1780, d'un réformisme économique et culturel modéré mais efficace, devenu, dans la crise de la fin du siècle, très hostile à la France et à la Révolution. Ce jugement peut être considéré comme la clef d'une recherche qui souligne la difficulté de parvenir à une définition formelle de la condition nobiliaire ainsi que la complexité de la politique des souverains piémontais en la matière.

Le livre a le mérite, par rapport à la tradition historiographique du « Risorgimento » et du XIX^e siècle, qui insistait sur la loyauté et la subordination de la noblesse piémontaise envers son souverain, mais aussi en regard d'interprétations plus récentes, qui ont focalisé leur attention sur le caractère absolutiste du modèle d'État piémontais, d'approfondir l'analyse et d'introduire d'autres angles d'observation possibles. L'auteur part d'une description morphologique, nécessairement schématique et simplifiée, de la noblesse piémontaise. Il distingue trois groupes différenciés d'après leur origine et la source de leur légitimation : a) la noblesse féodale, qu'elle soit d'origine franque ou lombarde, ou encore bas-médiévale et « féodalisée », en raison de son rôle économique, au cours de la première période moderne ; b) celle acquise grâce à une lettre patente du souverain ; c) la noblesse des villes de province, élite locale variée qui englobait de vrais patriciens mais également des gentilshommes vivant *more nobilium*. Le but de la recherche n'était pas d'offrir une description de chacun de ces segments de l'univers nobiliaire. Il aurait été intéressant cependant d'approfondir certains points, par exemple la comparaison entre la féodalité piémontaise et celle d'autres régions de l'Italie moderne où le principe de l'indivisibilité de la juridiction a freiné la parcellisation des fiefs, pratique qui, au contraire, fut largement utilisée par les souverains piémontais.

Entre la fin du XVII^e et les débuts du XVIII^e siècle, Victor Amédée II réglemente l'usage des blasons à travers la rédaction d'armoriaux, sortes de catalogues des familles nobles ; il confie à l'avocat Giuseppe Francesco Maino le soin de réaliser une vaste enquête sur les classes dirigeantes des villes piémontaises et, surtout, il fait procéder, entre 1720 et 1722, à une vérification des titres féodaux. Ces initiatives, souvent lues comme les actes d'une politique « anti-nobiliaire », n'avaient pas pour but de rabaisser la noblesse piémontaise, mais plutôt d'en reformer les rangs pour atténuer ainsi les conséquences des guerres civiles du XVII^e siècle. Les fiefs dévolus furent souvent acquis, par la suite, par des familles des élites urbaines du Piémont méridional, ce qui entraîna une sorte de recomposition géographique de la propriété féodale et permit à certaines familles des groupes dirigeants provinciaux de sortir de leur isolement. Les choix de Victor Amédée II n'inaugurent cependant pas une politique globale et cohérente de la dynastie envers la noblesse ; bien plus, à la différence de ce qui advint dans de nombreux autres États italiens, du pouvoir piémontais n'émana jamais, au XVIII^e siècle, une loi définissant et « classifiant » clairement la noblesse. Comme l'écrit A. Merlotti, « la noblesse fut l'objet d'un système normatif non législatif, mais jurisprudentiel et cumulatif construit à travers l'action d'interprétation des juristes du prince » (p. 70).

Dans la première moitié du siècle, les besoins financiers liés à des guerres continues contraignirent les souverains piémontais à des mesures dictées par l'urgence de la crise : ainsi, en 1735, un édit de Charles Emmanuel III reconnut aux officiers qui avaient obtenu le grade de capitaine une qualité de noblesse suffisante pour acquérir des fiefs, décision qui fut, par la suite, objet de discussions et de démentis. Le choix de ne pas promulguer une loi organique doit aussi être mis en rapport avec l'extrême hétérogénéité de l'État piémontais (Savoie, Val d'Aoste, Nice, Sardaigne, Piémont), et avec celle du Piémont lui-même, qui présentait une réalité géographique et politique composite comprenant les vieilles provinces piémontaises, le Monferrat, ancienne possession de Mantoue et des Gonzague, et les provinces soustraites

à l'État milanais. Au cours des guerres du début du XVIII^e siècle, la redéfinition des frontières entraîna, pour certaines villes comme Asti, Vercelli ou Pinerole, un changement de leurs rôles et fonctions avec toutes les conséquences politiques que cela pouvait impliquer.

La politique du pouvoir central envers les noblesses provinciales se manifesta de manières et à des moments différents selon les réalités urbaines auxquelles elle devait s'appliquer, et aussi selon les situations du moment. Dans les vieilles provinces (Asti, Chieri), la réforme de 1733 donnait au souverain le pouvoir d'avaliser l'admission dans les conseils et établissait les préséances suivant l'ancienneté et non suivant le rang. Cette décision entraîna de nombreux recours qui conditionnèrent l'application de la loi et amenèrent à concéder des dérogations, comme dans le cas de Cuneo, en 1745, durant la guerre de Succession d'Autriche. Dans les provinces d'acquisition plus récente, à Casale, à Acqui, dans le Montferrat, l'État piémontais réussit, avec beaucoup de précautions et de difficultés, à travers la réforme des municipalités (le conseil d'Acqui fut réformé en 1718, celui de Casale fut réorganisé en 1724-1725) et la création de la préfecture, à contrôler et freiner la vieille noblesse qui jouissait de privilèges et de prérogatives de rang et à favoriser les populaires (*ceto civile*). Dans les villes provenant du duché de Milan (Alessandria, Novara, Tortona), les patriciats locaux firent, au contraire, preuve d'une grande capacité de résistance. Les mesures concernant Alessandria, prises au lendemain de l'occupation franco-espagnole de 1746, débouchèrent plus sur un regroupement des nobles fidèles à la Maison de Savoie (le Conseil des Quatorze), aux dépens des nobles pro-espagnols, que sur une véritable réforme dont on continua à discuter longtemps, jusque dans les années 1760, de manière de plus en plus dilatoire. Une des lignes directrices de la politique piémontaise – ne pas reconnaître formellement la légitimité des statuts communaux – ne fut actualisée que partiellement et à coups de négociations et de compromis.

L'arrivée sur le trône de Victor Amédée III inaugura une période de réformes qui ne prirent pas un caractère clairement anti-nobiliaire. Le projet de réglementation des conseils

communaux, en 1773-1775, étendait à tout le territoire du royaume la réforme de 1733 concernant les vieilles provinces ainsi que la séparation des conseillers en deux catégories : nobles et citoyens. L'application de cette réglementation suscita des questions et des discussions sur « la véritable signification du mot noble » (p. 180). La réforme de 1775 ouvrit une période de débats sur les thèmes de la noblesse commerçante, de la noblesse militaire, questions qui, comme l'on sait, circulaient intensément dans la culture européenne. Elle initia aussi une période de projets politiques importants qui, dans les années 1790 – comme cela advint d'ailleurs dans d'autres pays, à la fin de l'Ancien Régime –, discutèrent les bases mêmes du système féodal, à travers l'abolition de la primogéniture et des fidéicommissaires, ainsi que par la commercialisation des fiefs (7 mars et 29 juillet 1797). Des personnages tels que Galeani-Napioni et d'autres représentants de la noblesse dite « d'office » furent des protagonistes actifs de cette saison d'innovations législatives que les insurrections républicaines d'Asti et de Moncalieri interrompirent brusquement.

Le dernier chapitre du volume est consacré à l'étude de la nouvelle configuration des rapports entre la noblesse et l'État dans les premières décennies de la Restauration. Victor Emmanuel I^{er} remit en vigueur la législation piémontaise antérieure à la conquête française, confirma les droits héréditaires et indemnisa les familles nobles victimes du régime napoléonien. Charles Félix, monté sur le trône en 1821, reprit la pratique désuète – elle s'était déroulée pour la dernière fois en 1730 – du serment de fidélité des nobles. On assiste donc à une reconstruction des rapports noblesse/État, qui déboucha sur la promulgation d'un édit « le plus proche possible d'une loi organique sur la noblesse que l'on ait jamais pensée dans les États piémontais » (p. 284). Cette mesure voulait restituer leur pouvoir aux anciens feudataires et imposait que les conseils communaux fussent composés d'au moins un tiers de nobles. Cet édit, qui nous apparaît comme le produit d'un certain climat politique, se révéla, dans les faits, inapplicable : le décret de transformation des fiefs en alleux (29 juillet 1797) était antérieur à la conquête

française et l'éloignement de la noblesse du gouvernement des villes était, désormais, irréversible.

Fondé sur une riche documentation, ce livre apporte donc beaucoup d'éléments neufs sur le thème important, du point de vue historiographique, de la composition de la classe dirigeante piémontaise au XVIII^e siècle et de ses rapports, dans ses diverses composantes, avec la dynastie de Savoie. L'intérêt porté au cérémonial comme terrain d'une lutte entre les différents ordres et aux formes de la sociabilité aristocratique en tant que partie intégrante des pratiques de légitimation apparaît également remarquable. La recherche est plus originale dans l'analyse des réalités territoriales (chapitres III, IV et V) que dans la reconstruction du débat culturel. Les deux plans sont cependant bien articulés. Le travail aurait pu s'enrichir de quelques comparaisons avec d'autres situations italiennes et de la prise en compte de certains facteurs structuraux qui conditionnent la redéfinition des rapports noblesse/État – par exemple, la crise démographique de la noblesse –, auxquels il n'est souvent fait qu'allusion.

MARIA ANTONIETTA VISCEGLIA

Natalie Petiteau

Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIX^e siècle (1808-1914)

Paris, La Boutique de l'Histoire, 1997, 714 p.

Cet ouvrage n'est pas seulement le fruit d'une solide érudition et de recherches archivistiques patientes et méticuleuses. Sans parti pris, Natalie Petiteau contribue à renouveler l'historiographie d'une période qui était restée en marge du foisonnement des études sur la Révolution. Sur la voie tracée dans le cadre de la Franche-Comté par Claude-Isabelle Brelot, l'auteur insère la prosopographie de la noblesse d'Empire dans l'histoire à long terme de la fusion des élites de la naissance, de la fortune et des talents. Dans la mesure où la noblesse d'Empire, en tant que marque de la réussite personnelle et de la dévotion à l'État et à la nouvelle dynastie, se présente comme expression

d'une politique de restructuration sociale et, à la fois, de réintégration des anciens privilégiés, son étude semble centrale pour la compréhension des processus d'adaptation et de réinvention des noblesses dans la France post-révolutionnaire.

L'examen des motivations politiques du gouvernement impérial met en lumière les traits originaux d'une noblesse du mérite qui n'impliquait pas de privilèges légaux et qui devait être consolidée par la fortune. L'analyse quantitative de l'ensemble des anoblis permet de tracer l'image d'une méritocratie militaire et administrative d'origine sociale hétérogène, n'incluant que douze nobles d'Ancien Régime.

Un échantillon de trente et un lignages (soit 545 individus) est soumis, sur trois voire quatre générations, à une prosopographie attentive aux mécanismes de l'ascension et à ceux de l'échec, à la constitution des identités distinctives et à la construction des liens de solidarité. À l'instar de C. I. Brelot, N. Petiteau a cherché dans les archives familiales la possibilité de connaître les traits distinctifs d'un mode de vie et de gestion économique. Cette documentation montre un groupe social qui aspire, certes, à consolider sa fortune, mais aussi à adopter un style de vie conforme à son rang et qui le rapproche de l'ancienne noblesse.

Le livre, en variant les points de vue par le recours à un ensemble impressionnant de sources – ainsi, l'auteur a travaillé dans quarante-six archives départementales –, permet d'apprécier la portée à long terme de la politique nobiliaire napoléonienne. Parmi les conclusions, on retient que la noblesse du Premier Empire, conçue comme fondement du trône napoléonien, n'a pas constitué, après 1815, un soutien particulièrement efficace du bonapartisme. Échec d'une politique dynastique, mais succès partiel d'un renouvellement nobiliaire : certes, les anoblis démunis de ressources économiques suffisantes pour tenir leur rang connaissent, sous la Restauration, le déclassement. En comparaison de la noblesse plus ancienne des gentilshommes pauvres de Franche-Comté, le titre d'Empire confère un capital symbolique réduit. Cependant, les anoblis qui échappent à l'échec – environ les trois cinquièmes – prennent part à la réinvention des noblesses autour du critère du mérite, tout

en choisissant, pour beaucoup, le ralliement afin de se faire accepter par les noblesses légitimistes et orléanistes. La fusion avec la noblesse d'Ancien Régime est précoce : elle s'annonce dès le règne de Louis XVIII, qui reconnaît les titres napoléoniens et qui, par la Charte, entérine la conception d'une noblesse sans privilèges légaux.

La noblesse d'Empire s'insère dans des élites nationales qui se définissent par le service de l'État. En étudiant un corpus national, plutôt que local, départemental ou provincial, N. Petiteau est en mesure de retracer les phénomènes de mobilité géographique qui rapprochent les anoblis d'autres élites nouvelles – des financiers et des industriels, par exemple. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, la volonté de parvenir amène les nobles d'Empire à Paris où ils participent des réseaux de la cour. Dans l'armée et dans l'administration civile, ils retrouvent la légitimation méritocratique de leurs titres et la possibilité de consolider leur position au sein de l'aristocratie.

CHRISTIAN WINDLER

Antony L. Cardoza

Aristocrats in Bourgeois Italy. The Piedmontese Nobility, 1861-1930

Cambridge Cambridge University Press, 1997, 248 p.

Que signifie être noble en Italie au XIX^e siècle ? À cette époque, les nobles sont-ils encore une classe à part ? Jusqu'à quel point la noblesse exploite-t-elle une suprématie politique, culturelle et sociale ? Jusqu'où entre-t-elle en symbiose avec les hommes « nouveaux » issus du commerce, de l'industrie et de la finance ? Antony L. Cardoza se propose de répondre à ces questions en analysant l'évolution des rapports existant entre la noblesse italienne (notamment piémontaise) et les nouvelles élites bourgeoises pendant la construction de l'État libéral.

Sur les modalités de cette évolution, l'historiographie alimente depuis des décennies un débat très animé. Une première vague d'études, d'origine marxiste, dénonça la faiblesse présumée des classes moyennes italiennes vis-à-vis

des éléments les plus traditionnels de l'aristocratie. Faiblesse qui, tout au long du XIX^e siècle et dans l'entre-deux-guerres encore, aurait freiné le processus de démocratisation du pays. Une lecture « révisionniste » plus récente privilégie au contraire la thèse de la montée inexorable de la bourgeoisie, de son triomphe et du déclin irréversible de l'aristocratie. Avec sa recherche sur la noblesse piémontaise de la Maison de Savoie, A. L. Cardoza apporte des éléments nouveaux au débat en montrant que la fusion sociale entre les deux groupes évoqués n'a été ni automatique ni rapide.

La noblesse piémontaise, il faut le souligner, présente des particularités spécifiques par rapport aux autres noblesses italiennes. Dans cette région du nord de l'Italie, les liens des nobles avec la Maison de Savoie et l'appareil bureaucratique du royaume de Sardaigne s'inscrivent dans le registre de la fidélité et de la continuité. Ce qui n'est pas le cas des autres groupes nobiliaires comme ceux de la Lombardie et du royaume de Naples, par exemple, dont les caractères demeurent hétérogènes et polyglottes à cause des dominations étrangères successives.

Cette aristocratie (qui présente, selon l'auteur, des analogies importantes avec les *Junkers* prussiens) est vouée à l'obéissance et au soutien d'une maison dynastique qui, après l'unification de l'Italie en 1861, devient la monarchie nationale. Ceci lui permet de maintenir une position importante dans le pouvoir d'État. Le nouvel État unifié lui offre en effet des places privilégiées dans l'administration publique comme dans l'armée et lui donne la possibilité de perpétuer ses traditions de caste. Ainsi conserve-t-elle un style de vie, une « distinction sociale » marqués par un lien fort avec la propriété terrienne, la carrière militaire, ainsi qu'une sociabilité exclusive et ses stratégies matrimoniales propres.

La permanence de cet esprit de caste est analysé par A. L. Cardoza avec une grande rigueur scientifique. L'historien bénéficie d'un riche éventail de sources quantitatives issues, pour une large mesure, des archives d'État de Turin, documents notariaux, registres de taxes sur les biens de luxe, listes électorales, cadastres intéressant la propriété immobilière urbaine, documents sur la participation à la vie

professionnelle, culturelle, associative et caritative. Il dispose aussi de sources qualitatives qui ont été mises à sa disposition par quelques familles nobles de la région. Le portrait qui émerge de son étude est celui d'une aristocratie qui garde son identité sociale et culturelle pendant la construction de l'État libéral italien, le processus de démocratisation et de laïcisation de la société.

Cette aristocratie résiste au déclin et à son extinction progressive sans se soumettre à de nouvelles alliances matrimoniales ni aux lois du monde financier. Elle ne reste pas non plus en marge de la vie politique et administrative de sa communauté d'appartenance. Au contraire, dans le cas spécifique de la ville de Turin, de nombreux représentants des familles nobles les plus prestigieuses jouent un rôle de premier plan au conseil municipal, y compris celui de maire. En tout cas, si on ne peut affirmer que les nobles ont été des acteurs de la politique sociale de la ville, du moins peut-on dire qu'ils ont tenu leur place dans l'histoire des politiques urbaines¹. Ainsi peut-on conclure que, pendant l'époque considérée, l'autonomie bourgeoise et le prestige aristocratique coexistent et assument la forme de deux élites « séparées et parallèles ».

C'est au commencement de la Première Guerre mondiale que l'auteur fait débiter le déclin du prestige de la noblesse, un déclin qui s'accélère pendant l'entre-deux-guerres. Comme dans les autres pays européens, le conflit marque un tournant irréversible dans le

style de vie des aristocrates. Seuls ceux qui entrèrent rapidement dans le monde des affaires et de la finance furent épargnés par l'extinction. Le prix à payer fut l'acceptation d'une position subalterne aux « nouvelles dynasties industrielles ».

La recherche de A. L. Cardoza, nous l'avons dit, apporte de nouveaux éléments au débat sur le sort des aristocrates au XIX^e siècle. L'auteur reconnaît que, dans le contexte social italien, l'étude régionale a des limites. Cependant, il avance l'hypothèse que le modèle atypique de la noblesse du Piémont doit être nuancé. Selon lui, il est possible de trouver trace d'une osmose lente entre nobles et bourgeois dans le reste du royaume unifié. On ne peut que souscrire à sa proposition d'éprouver ce modèle. Il serait donc souhaitable que des recherches analogues aient lieu. D'autres études permettraient, en fait, de démentir définitivement l'existence d'un contraste net entre les régions qui conservent une forte tradition nobiliaire face à une bourgeoisie subalterne et celles où la bourgeoisie s'émancipe de la tutelle aristocratique.

SERENELLA NONNIS VIGILANTE

1 - Ce phénomène est confirmé dans un très récent ouvrage, *Storia di Torino*, plus précisément dans le tome consacré au XIX^e et aux premières décennies du XX^e siècle : UMBERTO LEVRA (dir.), *Da capitale politica a capitale industriale (1864-1915)*, Bari, Einaudi, 2001.